

LES FAMILLES, L'ÉCOLE
ET SON SERVICE DE GARDE :
UN PROJET ÉDUCATIF PARTAGÉ?

Cette étude a été approuvée par le Conseil de la famille et de l'enfance à sa réunion du 7 septembre 2006 et préparée sous la responsabilité d'un comité de travail du Conseil de la famille et de l'enfance formé de :

Marguerite Blais, présidente du Conseil de la famille et de l'enfance
Louise Chabot, vice-présidente du Conseil de la famille et de l'enfance
Guerline Rigaud
Josée Roy, présidente du comité de travail
Monique Ryan
Marjolaine Sioui

Recherche et rédaction :	Isabelle Harnois et Chantale Dumont
Coordination :	Isabelle Bitauveau
Soutien à la recherche bibliographique :	Pascale Santerre
Soutien technique :	Céline Gariépy et Josée Labbé
Responsable des communications :	Odette Plante
Révision linguistique :	Italiques

Cette étude utilise généralement les formes masculine et féminine pour désigner des personnes. Il arrive cependant que le générique masculin seul soit utilisé dans le but d'alléger le texte.

La traduction et la reproduction totales ou partielles de cette étude sont autorisées à la condition que la source soit mentionnée.

Conseil de la famille et de l'enfance
900, boul. René-Lévesque Est
Place Québec, bureau 800
Québec (Québec) G1R 6B5
Téléphone : 418 646-7678 Sans frais : 1 877 221-7024
Télécopieur : 418 643-9832
Courriel : conseil.famille.enfance@cfe.gouv.qc.ca
Site : <http://www.cfe.gouv.qc.ca>

© Septembre 2006
Conseil de la famille et de l'enfance
Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006
Dépôt légal : Bibliothèque et Archives Canada, 2006
ISBN-13 : 978-2-550-48035-8 (imprimé)
ISBN-10 : 2-550-48035-X (imprimé)
ISBN-13 : 978-2-550-48036-5 (PDF)
ISBN-10 : 2-550-48036-8 (PDF)

Table des matières

Introduction.....	5
1. Le fonctionnement.....	9
1.1 Le partage des responsabilités	9
1.2 L'administration en général.....	11
1.3 Le financement	13
1.4 L'intégration au projet éducatif de l'école	17
2. L'offre de service	21
2.1 Les besoins des parents	21
2.1.1 La gestion des horaires	21
2.1.2 Le statut de fréquentation	22
2.1.3 Les journées où il n'y a pas de classe	23
2.1.4 Le coût de la garde scolaire	24
2.1.5 Des parents aux besoins spécifiques	24
2.2 Les activités proposées par le service	25
2.3 L'intérêt des élèves du 3 ^e cycle	30
2.4 La période d'aide aux devoirs	35
3. Les relations entre les familles et le service de garde	39
3.1 Le rôle des parents au service de garde	39
3.2 Les relations	41
3.2.1 Une relation en évolution	41
3.2.2 Une typologie des relations	41
3.2.3 Des relations peu satisfaisantes	43
3.2.4 Des relations heureuses	44
3.3 Une relation basée sur la satisfaction des besoins	45
3.4 Le paradoxe	46
3.5 Un partenariat bien ancré	47
Conclusion.....	49
Bibliographie	53
Annexe	55
Methodologie.....	57
Composition du Conseil de la famille et de l'enfance	61

INTRODUCTION

Le Conseil de la famille et de l'enfance a toujours accordé une attention soutenue aux moyens que l'on se donne comme société pour accompagner les parents et les familles dans l'accomplissement de leur rôle. Au cours de ses travaux sur l'école et les familles, il a observé la complémentarité éducative que partagent ces institutions sociales à l'égard du développement des enfants et il a mis l'accent sur l'importance que se tissent entre eux des liens de qualité. Cette fois, il a mené une étude exploratoire sur les collaborations famille-école dans le contexte des services de garde en milieu scolaire.

Faisant suite à plusieurs travaux sur le sujet, cette étude s'inscrit dans un contexte particulier : d'une part, la jeunesse et le récent développement fulgurant des services de garde en milieu scolaire et, d'autre part, la ferme résolution des parents de faire preuve d'une présence active dans la vie scolaire de leurs enfants. Cette enquête a donc été menée en tenant compte de la situation actuelle des services de garde et des changements qui ont marqué l'évolution des rapports entre les familles et l'école.

Il y a maintenant presque dix ans que la réforme des services éducatifs à l'enfance a été lancée au Québec. Les services de garde en milieu scolaire connaissent alors un essor sans précédent avec le succès de la mesure gouvernementale grâce à laquelle les enfants pouvaient y bénéficier d'une place au coût de 5 \$ par jour. Les parents ont été nombreux à manifester leur contentement à l'égard d'un tel soutien et de plus en plus d'enfants ont été inscrits au service de garde scolaire. Ce milieu éducatif est considéré, à juste titre, par les parents, comme un outil indispensable dans l'atteinte de leurs objectifs de concilier leurs responsabilités familiales avec leurs engagements professionnels et personnels. Cependant, le développement de ces services a été très rapide et il a pris place à l'intérieur d'un réseau qui a subi, depuis sa création, de multiples changements et dont la structure est encore fragile.

Quoi qu'il en soit, le service de garde représente aujourd'hui un lieu très fréquenté par les enfants et il est en mesure de contribuer à l'établissement d'un lien de qualité entre l'école et les familles. C'est dans cette perspective que le Conseil souhaite comprendre la dynamique qui caractérise les relations entre les familles et les membres du personnel éducateur.

De l'avis de plusieurs chercheurs, les collaborations famille-école s'avèrent indispensables à la réussite des enfants car les parents sont les premiers responsables de l'éducation de ces derniers et ils exercent auprès d'eux un rôle prédominant. Le Conseil, déjà saisi de cette réalité, s'intéresse à ce sujet depuis plusieurs années. Dès 1991, il s'interroge sur les moyens que pourrait prendre le gouvernement afin d'améliorer les relations entre les familles et le milieu scolaire.

En 1995, il publie un Avis ayant pour titre *L'école et les familles : De son ouverture à leur implication*. Dans cet Avis, il fait état du mécontentement des parents à l'égard des mécanismes de participation et il mentionne qu'ils sentent que l'école les tient à l'écart. On constate que leur désir de s'engager dans le système scolaire est bien réel. Le Conseil rappelle alors la nécessité de permettre aux parents de s'impliquer dans la scolarisation de leurs enfants et incite les institutions scolaires à les accompagner dans leur cheminement.

En 2000, il publie un deuxième Avis sur la question : *Pour une plus grande complicité entre les familles et les écoles*. Cet Avis met en évidence le fait qu'un climat de confiance entre les parents, les enfants et le personnel enseignant est essentiel à une meilleure collaboration entre ces deux institutions.

Dans son *Rapport annuel 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants : 5 bilans et perspectives*, le Conseil de la famille et de l'enfance consacre un chapitre à la collaboration famille-école. Il dégage trois enjeux majeurs pour les prochaines années : assurer les conditions de la collaboration famille-école, assurer l'accessibilité et la continuité des études et des services éducatifs, assurer le bien-être des familles par l'harmonisation de l'école à la communauté et au pluralisme de la société québécoise.

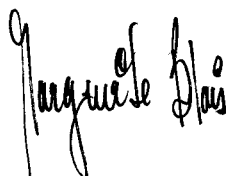
La présente étude s'inscrit dans la volonté d'approfondir la vision prospective du Conseil et d'étudier concrètement les conditions nécessaires pour faire face aux trois enjeux sociaux. Le Conseil a pris contact avec cinq services de garde en milieu scolaire (SGMS) rattachés à des écoles primaires. Bien que l'information obtenue lors de cette enquête ne puisse rendre compte de la situation de l'ensemble des services de garde des écoles québécoises et de leurs utilisateurs, et ce, étant donné la taille et la composition de l'échantillon, elle offre néanmoins aux personnes intéressées par la question l'occasion d'orienter leurs réflexions sur ce sujet.

Les données ont été analysées selon une démarche de logique inductive. À partir de l'information recueillie lors des entrevues ou des observations et en ayant comme référence les grands thèmes à l'étude, on a retenu une liste d'énoncés afin d'appréhender les grandes orientations de la recherche. Les unités d'information qu'a fait émerger une telle procédure ont facilité l'organisation des données et offert la structure nécessaire à la présentation des résultats.

Les résultats sont regroupés et présentés en trois chapitres. Le premier chapitre traite de l'organisation des milieux de garde, le deuxième présente une discussion sur les activités offertes par la garde scolaire et le troisième concerne les relations entre les familles et le service de garde.

Ainsi, le Conseil a visité des services de garde en milieu scolaire situés dans différentes régions du Québec afin de prendre le pouls des familles et des acteurs du monde scolaire et de faire le point sur cette collaboration. Les personnes rencontrées lors de ces visites ont fait preuve de beaucoup de générosité et d'ouverture à l'égard de notre étude et ont grandement facilité le déroulement de l'enquête. Nous les remercions sincèrement et souhaitons les encourager dans la poursuite de leurs interventions auprès des enfants.

La présidente,



Marguerite Blais

1. LE FONCTIONNEMENT

Les services de garde scolaire au Québec existent depuis plusieurs années. Dès 1978, quelques écoles venaient en aide à des familles, considérées alors comme privilégiées, en instaurant le service de garde scolaire. Cette année-là, 37 écoles offraient le service sur l'ensemble du territoire québécois. Avec le temps, les demandes des parents en matière de garde scolaire ont mis en évidence la nécessité de mettre sur pied de tels services dans toutes les régions du Québec. Plusieurs services de garde ont alors été implantés, mais c'est en 1998, avec l'arrivée de la politique familiale et l'introduction de la contribution réduite à 5 \$ pour les enfants des secteurs préscolaire et primaire, que ce type de service a connu sa plus grande croissance. En 1991-1992, on comptait 922 milieux de garde qui accueillaient 51 200 enfants. En 2004, pour l'ensemble du Québec, il y avait en tout 373 308 élèves qui étaient confiés à la garde scolaire.

Le développement accéléré des services de garde a certes donné un sérieux coup de main aux parents québécois : l'explosion de la fréquentation en si peu de temps montre à quel point les besoins étaient criants. Toutefois, l'empressement avec lequel on a créé autant de places d'accueil de garde a affecté toute la structure de ce type de service, d'autant plus qu'il a coïncidé avec une série de changements majeurs survenus dans le monde de l'éducation : fusion des commissions scolaires, réforme de l'éducation et décentralisation des pouvoirs. Le rapport du Vérificateur général pour l'année 2000-2001 met d'ailleurs en évidence l'état de la situation des services de garde et fait ressortir plusieurs difficultés observées sur le plan de leur fonctionnement. Depuis, plusieurs améliorations ont été apportées.

Pour la présente enquête, on a choisi d'interroger les responsables des services de garde. Parce qu'ils sont des acteurs centraux du service, ils sont en mesure de nous informer sur différents aspects de son fonctionnement et ils peuvent nous faire part du vécu des membres de leur équipe. Ainsi, on a pu voir en quoi les difficultés relatives au fonctionnement des services de garde avaient des répercussions sur le vécu quotidien des éducateurs, des enfants et des parents.

1.1 Le partage des responsabilités

Il convient de faire un rappel de l'organisation des services de garde afin de bien situer les commentaires des responsables dans leur contexte. La section suivante propose un bref survol des rôles et des responsabilités des différentes instances scolaires et comités dans le fonctionnement de la garde scolaire, soit ceux du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), ainsi que ceux de la commission scolaire, du conseil d'établissement, de la direction d'école, de l'équipe de la garde scolaire et du comité de parents utilisateurs. L'information

est tirée du document d'information produit par le Ministère sur les services de garde en milieu scolaire (2004).

Le service de garde en milieu scolaire relève principalement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Celui-ci a pour fonctions d'analyser les projets d'instauration et de renouvellement des services de garde soumis par les commissions scolaires et de déterminer les allocations auxquelles ces dernières ont droit. Il doit s'assurer que les services sont offerts conformément à la Loi sur l'instruction publique et au Règlement sur les services de garde en milieu scolaire et qu'ils respectent les règles budgétaires en vigueur.

Le rôle des commissions scolaires à l'égard des services de garde en milieu scolaire consiste à veiller à leur organisation et à leur maintien. Pour ce faire, elles apportent un soutien aux directrices et directeurs d'école en ce qui a trait à la qualité des services de garde et donnent suite aux demandes des conseils d'établissement ou à celles des comités de parents utilisateurs lorsqu'ils existent. Il incombe également à la commission scolaire d'établir les règles et les critères relatifs à l'engagement du personnel, en tenant compte de la qualification exigée, des prescriptions des listes de rappel et des conventions collectives. C'est à elle que revient la tâche d'engager le personnel nécessaire en respectant le rapport maximal d'un adulte pour vingt enfants.

Le conseil d'établissement a un grand rôle à jouer dans la gestion de l'école, y compris en ce qui concerne le service de garde. Il s'occupe, entre autres, de répondre aux demandes des parents en matière de garde scolaire, de former un comité de parents utilisateurs, de donner son avis à la commission scolaire et à la direction d'école concernant l'organisation des services et les règles de fonctionnement. Il a le mandat d'initier l'implantation du service de garde en faisant la demande à la commission scolaire.

Quant à l'école, son rôle est central dans l'organisation des services de garde. En fait, la directrice ou le directeur d'école est la ou le premier responsable de la garde scolaire. Il lui revient d'y assurer la qualité des services offerts, de voir à l'accomplissement des activités, de coordonner les ressources humaines, matérielles et financières du service de garde et, enfin, de favoriser son intégration à la vie de l'école.

L'équipe du service de garde est composée des éducatrices et éducateurs et d'un responsable. Les éducateurs accompagnent les enfants dans leur développement, veillent à leur sécurité et interviennent, dans un objectif éducatif, auprès d'eux. Le responsable doit, entre autres, s'acquitter des tâches liées au travail de terrain avec les enfants et les éducateurs. Il voit à l'élaboration et à

l'évaluation d'activités¹ et ce, dans le respect du projet éducatif de l'école, tout en s'assurant du bien-être des membres de son équipe et des enfants. Le responsable effectue également des travaux concernant le fonctionnement du service dans le domaine des ressources financières, humaines et matérielles en plus d'agir à titre d'intermédiaire entre l'école, le service de garde et les parents. En somme, il doit veiller au bon fonctionnement de son service en répondant aux exigences de la direction d'école et du conseil d'établissement.

Enfin, le comité de parents utilisateurs sert de lieu de consultation et de validation en matière de service de garde pour le conseil d'établissement, la direction d'école ou la commission scolaire. Il se questionne sur les divers aspects de la garde scolaire avec les administrateurs de l'école. Il y a lieu de noter que la formation d'un comité de parents n'est pas obligatoire et est laissée à la discrétion du conseil d'établissement.

Cette description du partage des responsabilités entre instances et comités concernés reflète l'organisation telle qu'elle fut pensée et planifiée. Attardons-nous maintenant à l'organisation telle qu'elle est vécue concrètement et décrite par les répondants.

1.2 L'administration en général

Nous nous sommes appuyés sur les observations du Vérificateur général pour étudier l'administration générale du service de garde (Le Vérificateur Général du Québec, 2001). Lors des entrevues avec les responsables, nous avons évoqué les moyens dont ils disposent pour assurer la gestion du service dans le cadre qui leur est proposé. Le rapport du Vérificateur général révèle que, au moment où son enquête a eu lieu, le cadre de gestion des services de garde n'était pas sans failles : la réglementation n'était pas appliquée de manière uniforme, les mécanismes de contrôle étaient insuffisants et le soutien aux écoles par les commissions scolaires était très variable. C'est précisément sur ces éléments que nous avons demandé aux intervenants de se prononcer.

La situation a-t-elle changé depuis cette enquête? Les limites inhérentes à une enquête qualitative menée dans un nombre restreint de milieux ne permettent pas de donner une réponse ferme à cette question. La synthèse des commentaires recueillis lors de nos consultations avec les responsables tend toutefois à aller dans le même sens que les propos du Vérificateur général. Notre enquête met en évidence la présence d'une certaine disparité entre les services

¹ Il est important de distinguer la programmation d'activités des services de garde en milieu scolaire et celle des centres de la petite enfance (CPE). Ces derniers sont régis par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance qui prévoit qu'ils doivent appliquer un programme éducatif.

de garde en ce qui a trait à leur administration. Certains responsables semblent pouvoir gérer le service convenablement, alors que d'autres se disent très insatisfaits du cadre de gestion dont ils disposent afin d'assurer son bon fonctionnement. Bien que leurs points de vue reflètent des réalités distinctes, il existe néanmoins parmi eux un consensus selon lequel l'administration du service de garde est un véritable casse-tête, étant donné la configuration du cadre de gestion avec lequel ils doivent composer.

En fait, la majorité des responsables rencontrés affirment avoir à administrer le service de garde en « l'absence » d'un cadre de gestion. Selon eux, chaque responsable, peu importe son lieu de travail, fonctionne à sa manière, selon des règles déjà en place ou qu'il a lui-même établies. Cette situation requiert une grande discipline et fait appel à son sens de l'organisation et à son talent de gestionnaire. Les responsables disent dépendre d'une loi qui, à leur avis, peut être interprétée de bien des façons. Ils prétendent donc avoir une grande marge de manœuvre en ce qui a trait à l'administration du service. Selon eux, cette situation n'améliore en rien l'exécution de leur travail; elle a pour effet de créer une certaine confusion.

Ce qui semble bien clair, cependant, c'est l'obligation pour eux de répondre aux exigences des directions d'école. On s'attend des responsables qu'ils trouvent le moyen de tout faire fonctionner le plus efficacement possible avec des limites importantes, disent-ils, en raison de la modestie des ressources qui leur sont allouées. Laissés à eux-mêmes, certains se sentent démunis devant la diversité des tâches qu'ils ont à accomplir. Ils disent avoir à veiller au travail de terrain avec les éducateurs et les enfants en plus de devoir effectuer un ensemble de tâches administratives. Leur fonction les amène également à gérer une équipe, une tâche avec laquelle certains se sentent moins à l'aise. Ils expriment d'ailleurs leur besoin d'encadrement et de soutien de la part de l'école. Selon quelques-uns d'entre eux, l'école pourrait « au moins » aider, en offrant un minimum de soutien, afin de pallier le manque d'encadrement.

Les entrevues² ont permis de comprendre que la situation problématique à laquelle font face les responsables des services de garde n'affecte pas uniquement leur travail de gestion. Dans un contexte d'absence d'encadrement, il devient aussi difficile pour eux de composer avec les parents. Ces derniers confirment cette impression de confusion devant ce manque de structure. Les règles sont différentes d'un service de garde à l'autre et il n'est pas toujours de tout repos pour les responsables d'expliquer pourquoi ils ont opté pour telle ou telle façon de faire. De plus, ils ne disposent pas de règles clairement établies sur lesquelles s'appuyer pour faire respecter leurs demandes. Par exemple, au sujet de la facturation, on peut décider de faire une facture aux parents selon des

² La majorité des responsables des services de garde en milieu scolaire ont participé à la fois à des entrevues individuelles et à des entrevues de groupe.

modalités différentes : à la semaine ou au mois. Les parents et les responsables ont peine à se retrouver dans tout cela. « Il faudrait uniformiser le tout! », a dit un responsable pour clore son commentaire.

Comme nous le mentionnions plus haut, la situation n'est pas la même dans toutes les écoles visitées. Certains responsables reçoivent l'aide de la direction pour les tâches administratives. Dans ce cas, ce sont davantage les secrétaires et le personnel de soutien administratif qui s'acquittent des fonctions liées au travail de bureau. Le travail du responsable se concentre alors davantage sur le soutien à l'équipe d'éducateurs, l'élaboration des plans d'activités et l'intervention auprès des enfants et des parents.

En somme, ces dernières observations suggèrent que des améliorations du cadre de gestion seraient souhaitables et très appréciées par les personnes qui coordonnent un service de garde en milieu scolaire. En ce sens, un responsable a émis la recommandation suivante : « On devrait, du côté des commissions scolaires, offrir un encadrement *via* un cadre structurel afin d'uniformiser le fonctionnement de tous les services de garde appartenant à une même commission scolaire ». Des normes contribueraient certainement à réduire l'écart entre les milieux relativement à la qualité des services et à leur organisation. D'ailleurs, certaines commissions scolaires ont élaboré une politique ou un cadre organisationnels pour leurs services de garde. Il est toutefois souhaitable de laisser de la latitude au milieu afin qu'il puisse répondre adéquatement aux besoins de sa clientèle en fonction du projet éducatif de l'école.

1.3 Le financement

Le service de garde en milieu scolaire est un organisme sans but lucratif qui doit s'autofinancer. Il tire ses revenus de deux sources : les allocations gouvernementales et la contribution financière des parents.

Depuis quelques années, les services de garde sont offerts aux familles à un coût minime. Comme pour le réseau des services de garde à la petite enfance, la loi n'autorise pas les responsables des services de garde scolaire à dépasser les tarifs imposés aux parents³. Bien que cette mesure soit très appréciée par ces derniers, le service de garde, de son côté, semble avoir du mal à joindre les deux bouts. Mentionnons également que les subventions gouvernementales allouées à la garde scolaire ont connu une diminution importante, aux dires des responsables. Ceux-ci expriment, en majorité, une frustration provoquée par le manque de financement en comparaison de la qualité et de la diversité des

³ Une contribution additionnelle raisonnable peut être demandée pour des services supplémentaires : dépassement des heures prévues, activités spéciales, etc.

services attendus en retour : « Les revenus sont fixés et il faut s'arranger avec ce que l'on a. » Un service de garde a même accumulé un déficit de 50 000 à 60 000 \$, principalement à cause d'un ajout d'heures à l'horaire des éducatrices afin qu'elles bénéficient de plus de temps pour se consacrer à la planification d'activités et à l'organisation de sorties. Dans un autre milieu, on a pris la décision d'ajouter des frais supplémentaires aux tarifs imposés aux parents : on leur demande un montant d'argent additionnel pour des activités, des sorties ou d'autres aspects de la garde scolaire.

S'ajoutent à cela les répercussions de la hausse du tarif imposé aux parents pour une journée de garde annoncée pendant l'automne 2003. Le passage de 5 \$ à 7 \$ semble avoir eu un effet important sur la clientèle des services de garde. La différence de 2 \$ est considérable pour les familles de quartiers défavorisés. Certains services de garde ont vu leur clientèle diminuer, en particulier à la rentrée scolaire 2004, ce qui a occasionné une baisse de revenus. Comme un responsable l'a souligné, une clientèle régulière est un élément facilitant dans l'élaboration d'un budget équilibré. On pourrait croire que seuls les services en milieux défavorisés ont souffert de cette hausse de tarif; pourtant, ce n'est pas le cas. Les services de garde en milieux favorisés, eux aussi, ont eu à composer avec un glissement de la clientèle : des enfants qui fréquentaient le service d'une façon régulière n'y sont désormais présents qu'occasionnellement. Pour les parents, la décision d'inscrire leurs enfants au service de garde relève dorénavant d'une évaluation minutieuse de leurs besoins. Ils préfèrent, dans bien des cas, inscrire leurs enfants deux journées par semaine pour équilibrer le budget familial.

L'accès à du matériel de qualité, la formation du personnel, le temps de planification et l'accueil des élèves nécessitant des soins spéciaux sont des composantes de la garde qui ont subi, selon les responsables, les contrecoups d'une baisse de revenus. Un niveau de ressources insuffisant conduit à la proposition d'activités souvent répétitives et moins stimulantes pour les jeunes.

La planification des activités fut un sujet populaire lors de nos consultations. Aux dires des répondants, le temps attribué aux éducateurs est insuffisant pour leur permettre d'élaborer une programmation éducative stimulante et intéressante pour les élèves. Ils estiment possible d'augmenter le temps alloué à la planification lorsque le service de garde n'accuse pas de déficit majeur. Au contraire, en présence d'un déficit, les éducateurs ne bénéficient que d'une heure par semaine pour préparer un ensemble d'activités, ce qui est, d'après eux, nettement insuffisant. Cette situation a une incidence sur leur travail. Devant ce manque de temps, ils se sentent frustrés et, surtout, ils tendent à devenir de moins en moins motivés à en faire toujours plus. Un responsable a mentionné que « la planification d'activités en service de garde scolaire, c'est une affaire de bénévolat ». À ce propos, on nous a aussi déclaré que certains

éducateurs avaient tout simplement abandonné l'idée de planifier des activités et des jeux en laissant les enfants choisir.

L'élaboration d'un programme à contenu éducatif et de qualité est aussi influencée par la formation des membres du personnel. Il nous a été mentionné que les éducateurs ne détiennent pas tous une formation sur le développement de l'enfant. Or, selon un répondant, il est impossible de faire bénéficier les éducateurs d'un programme de formation compte tenu de la situation financière du service de garde. L'élaboration d'activités adaptées aux besoins des enfants peut représenter pour ces éducateurs un défi important. À ce propos, un responsable a défendu avec insistance l'effet positif d'une formation en éducation à l'enfance sur le travail accompli auprès des enfants. Il a ajouté qu'il était très difficile de coordonner une équipe d'éducateurs sans une formation préalable. Les données recueillies suggèrent donc que le manque d'uniformité dans les exigences en matière de formation du personnel crée un écart notable entre les différents milieux de garde.

Un autre point à souligner concernant le financement renvoie à l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers. Le service de garde, comme l'école, accueille chaque année des enfants ayant des besoins spécifiques. On entend par « enfants ayant des besoins spécifiques » des élèves qui présentent un handicap ou des troubles d'apprentissage ou de comportement et qui ont besoin d'une assistance particulière pour leur intégration dans le système scolaire. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport verse une allocation supplémentaire aux écoles pour la garde scolaire accueillant ces enfants. Cette allocation varie en fonction du type de fréquentation, régulière ou sporadique, et selon le code de difficulté associé au handicap de l'élève.

Les entrevues avec les responsables ont permis d'explorer comment se passait l'intégration de ces enfants au service de garde. Nous présentons intégralement leurs réponses dans les paragraphes suivants.

Le témoignage d'un premier responsable :

Les montants d'argent alloués par le Ministère pour les enfants ayant des besoins spécifiques sont trop petits, ils sont ridicules. Les ressources sont insuffisantes au service de garde et cela constitue une réelle difficulté lorsque se présente un enfant pour lequel l'intégration nécessite une assistance constante. On réussit à intégrer cet enfant, mais à quel prix? Le manque de ressources fait en sorte que l'éducatrice attitrée au groupe d'élèves dont fait partie un enfant ayant des besoins spécifiques doit déployer une grande partie de son énergie à intervenir auprès de lui. Par le fait même, les autres élèves du groupe bénéficient de moins d'attention de la part de celle-ci et voient la qualité du service qu'on leur offre diminuer. Pour reprendre l'expression d'une éducatrice :

« On prend beaucoup de temps pour s'occuper de ces enfants-là, et les dix-neuf autres qui sont capables de se débrouiller, le font! ».

Le témoignage d'un deuxième responsable :

On bénéficie de l'aide d'un éducateur spécialisé pour intervenir auprès des enfants ayant des besoins particuliers. On intègre donc un enfant avec le groupe d'élèves du même âge en présence d'un éducateur. La tâche de l'éducateur attiré au groupe d'enfants est grandement allégée. Cependant, cette initiative nécessite qu'on lui consacre des ressources. Compte tenu de la précarité des finances, il est alors impossible pour le responsable d'admettre ces enfants au service de garde à temps complet. Dans cette situation, celui-ci emploie différents moyens pour permettre aux enfants de fréquenter le service de garde le plus souvent possible. Par exemple, il demande aux parents un montant supplémentaire et accueille l'enfant seulement pour la période du midi.

Ce témoignage montre que les parents n'ont pas nécessairement droit à toute l'aide dont ils ont besoin même dans un service de garde qui puise dans son budget pour mieux intervenir.

Le témoignage d'un troisième responsable :

Dans le quartier, il est fort probable que l'école accueille des enfants ayant des troubles de comportement. Or, les enseignants qui travaillent avec ces enfants ont recours à l'aide d'une personne pour accompagner ces élèves dans leurs apprentissages et intervenir auprès d'eux de façon à assurer le bon fonctionnement du groupe. C'est le rôle de l'éducateur spécialisé. Toutefois, après le son de la cloche de fin de la classe, lorsque l'enfant arrive au service de garde, il n'y a plus d'aide. Les éducateurs se retrouvent seuls avec un groupe de vingt enfants dont quelques-uns présentent des troubles de comportement. Il devient alors très difficile pour lui de gérer son groupe d'élèves, car il n'a d'autres choix que d'apporter une assistance soutenue à ces enfants. En conséquence, cette situation génère de la détresse chez les membres du personnel éducateur.

Le responsable qui a apporté ce témoignage s'indigne d'ailleurs du fait qu'on ne considère pas le besoin, pour le service de garde, de recourir aux mêmes ressources que l'école. Il a dit, de manière très ironique : « Au service de garde, on n'a pas besoin d'éducateurs spécialisés ou de psychoéducateurs pour ces enfants-là. Non, au service de garde, ils viennent s'amuser; ils ne lancent plus de chaises, ils ne donnent plus de coups de pied ni de coups de poing, le problème disparaît comme par magie après 15 h 15 en après-midi ... ».

Le témoignage d'un quatrième responsable :

Les enfants avec des troubles majeurs de comportement ont besoin d'une grande attention. Au service de garde, on a fait l'expérience, par les années passées, d'intégrer ces enfants avec les groupes réguliers d'élèves sans avoir recours à une aide supplémentaire avec comme résultat que les éducateurs se sont épuisés à la tâche. À bout de souffle et ayant tout essayé, ils ont lancé un cri d'alarme avant de devoir subir un arrêt de travail. On a alors exigé l'embauche d'un technicien. Depuis, la situation s'est grandement améliorée : l'enfant est plus heureux dans son milieu de vie et les éducateurs peuvent accomplir leurs tâches sans stress important.

Mentionnons que les modalités associées à l'obtention de subventions pour les enfants présentant des besoins spécifiques soulèvent des questionnements chez les membres de ce service de garde. Par exemple, ils ont qualifié « d'in vraisemblable » la règle selon laquelle le service de garde ne reçoit pas de subventions pour tous les enfants aux besoins particuliers et inscrits à la garde scolaire de façon sporadique. Le fait qu'aucune aide n'est prévue pour certains élèves présents pendant la période du midi en raison d'un problème de transport les rend perplexes. Les ressources sont absentes alors que le besoin persiste.

À la lumière des commentaires de ces répondants, les pistes de solutions reposeraient sur :

- un niveau de ressources financières suffisant;
- une meilleure formation des éducateurs et une harmonisation des exigences à cet égard;
- un partage plus équitable entre les ressources accordées pour la garde et celles accordées à l'enseignement pour les enfants ayant des besoins particuliers.

En somme, l'aspect financier est un facteur majeur dans l'organisation du service de garde et dans son adaptation au besoin des élèves et de leur famille.

1.4 L'intégration au projet éducatif de l'école

En principe, les services de garde poursuivent le développement global des élèves dans le cadre du projet éducatif de l'école. Cependant, à l'examen, cette cohérence, bien que souhaitée, n'est pas encore une réalité dans tous les milieux.

Même si les membres de l'équipe du service de garde sont au fait de l'importance d'offrir aux enfants un accompagnement en cohérence avec celui de l'école, une majorité de répondants interrogés à ce sujet s'entendent sur le fait que l'intégration au projet éducatif est, dans le contexte actuel, un défi dont la réussite est encore lointaine.

Une bonne qualité de relations entre le service de garde et l'école favorise l'inscription dans le projet de l'école. La direction d'école est la première responsable du service de garde. C'est à elle que revient, entre autres, la tâche de favoriser son intégration à la vie de l'école. Or, la plupart des commentaires recueillis lors de nos entrevues ont permis de constater que l'école et le service de garde semblent faire partie de deux mondes différents. Un répondant a affirmé à ce sujet : « Souvent, on a l'impression qu'il faut travailler à convaincre la direction que le service de garde fait partie de l'école ». Un autre a tenu à ajouter que « pour les directions d'école, le service de garde est un service que l'on dispense aux parents pour dépanner, sans plus ». D'après la majorité des responsables rencontrés, un long chemin reste à parcourir avant que les directions d'école ne considèrent les services de garde comme appartenant totalement au système scolaire. Bien que la qualité de la relation entre le service de garde et l'école soit différente d'un endroit à l'autre, il n'en demeure pas moins que celui-là paraît, en général, recevoir peu de considération comparativement à celle-ci.

Dans certains cas, le manque de reconnaissance s'accompagne d'une absence de soutien. On déplore, parmi les répondants, la tendance des acteurs du monde scolaire à omettre de les convoquer aux réunions. Cela a fait dire à l'un d'eux : « On est sensé être une équipe, mais il n'y a pas de rencontres organisées avec nous. On dispose d'à peine une heure en début d'année pour se consulter ».

Il y a des situations où ce manque de consultation nuit sans contredit au bien-être des enfants. On pense entre autres à ceux vivant des événements difficiles ou faisant face à un handicap. Les répondants en milieu défavorisé ont tous exprimé le besoin de collaborer avec les autres membres de l'équipe-école afin de pouvoir mener des interventions efficaces auprès de ces enfants. Il devient impossible, pour eux, d'agir en continuité avec l'école lorsque les échanges sont si peu fréquents, voir inexistants. Lors des entrevues, les répondants déploraient le fait que des rencontres sont prévues entre les membres du personnel de l'école pour discuter de l'intégration des enfants ayant des besoins spécifiques, sans que la participation de l'équipe du service de garde soit sollicitée⁴. Dans la mesure où certains milieux négligent la tenue de rencontres entre les membres du service de garde et ceux de l'école, et ce, même dans les cas particuliers,

⁴ Le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire prévoit dans les rôles et responsabilités des éducatrices la participation au plan d'intervention d'un élève ayant un handicap ou un problème de comportement (p. 20).

peut-on alors s'attendre à ce que l'on prévoie du temps pour discuter ensemble du projet éducatif? Selon les répondants questionnés à ce sujet, la réponse est non. On observe énormément de déception chez les éducateurs à cet égard, d'autant plus que les rares fois où ils ont pu avoir certains échanges, si brefs furent-ils, cette expérience s'est avérée très enrichissante à leurs yeux.

Outre le manque de communication entre l'école et le service de garde, la formation du personnel éducateur peut être considérée comme un facteur influençant la capacité pour la garde scolaire de s'inscrire dans le même projet que celui de l'école. En effet, ne bénéficiant pas d'une formation liée à leur domaine, certains éducateurs ne se sentent pas en mesure d'appliquer le programme éducatif de l'école. Il est à noter que cette question problématique n'a été abordée que dans un seul des milieux visités lors de cette enquête. Ce service limite la scolarité exigée à l'embauche des éducateurs aux études secondaires. Aux dires des responsables, les termes utilisés dans les documents de référence relatifs au projet éducatif de l'école ne sont pas familiers aux membres de l'équipe éducative et, par le fait même, ceux-ci n'ont pas de facilité à appliquer les principes qui y sont préconisés et ont besoin d'exemples concrets.

Par contre, les entrevues menées auprès des répondants mettent en évidence le fait que l'état de la collaboration service de garde-école peut différer d'un milieu à l'autre. Dans un service, un répondant se réjouissait de l'attitude des membres du personnel enseignant et de celle de la direction à l'égard du service de garde. On y invite les membres aux réunions et on considère les éducateurs au même titre que les enseignants. Ce répondant a dit : « Elles [les éducatrices] sont perçues comme des professionnelles en interaction avec les élèves à des heures différentes. Elles participent aux réunions et un suivi est assuré entre l'école et le service de garde ».

En général, les propos des participants montrent que, quelle que soit la qualité de leur relation avec l'école, les services de garde ont l'impression de n'exercer qu'une mince influence sur les décisions prises au sein de l'équipe-école⁵. Que ce soit sur le plan du fonctionnement de leur propre service, des thèmes à présenter aux enfants, du projet éducatif ou dans d'autres domaines, le point de vue du personnel de la garde scolaire aurait peu de poids dans le processus de prise de décision et il parviendrait rarement à y faire valoir ses intérêts. Selon les responsables, la prise en charge du fonctionnement du service de garde dépend du « bon vouloir » de la direction, et ce, en l'absence d'une réelle consultation. « C'est elle [la direction d'école] qui a le dernier mot sur ce qui se passe au service de garde » a-t-on indiqué à plusieurs reprises.

⁵ Il ne semble pas avoir de consensus sur la composition de l'équipe-école. Le Conseil considère que cette expression doit être la plus englobante possible et désigner tous les acteurs du milieu scolaire.

Donc, en ce qui a trait à l'intégration du service de garde dans l'école, on arrive à la conclusion que les intervenants en garde scolaire aspirent à une reconnaissance de la valeur de leur travail. L'examen des commentaires recueillis fait ressortir leurs attentes envers l'équipe-école : être vus comme de réels partenaires et bénéficier de ressources financières et humaines au même titre que l'école, particulièrement pour les élèves en difficulté.

Cet examen du fonctionnement révèle des disparités importantes d'un service de garde à l'autre. Le Conseil estime légitimes les aspirations à une harmonisation des modalités de gestion des services de garde, tout au moins à l'échelle de la commission scolaire. Les parents ont tout à gagner à disposer de règles claires et cohérentes et à une offre de service de même qualité, quelle que soit l'école fréquentée par leurs enfants.

Toutefois, le Conseil a pu constater que certains services de garde ont su s'adapter et répondre adéquatement à leur clientèle. C'est pourquoi il privilégie l'élaboration de balises.

Le Conseil de la famille et de l'enfance considère encourageants les signes d'une amélioration des relations entre l'école et les services de garde. Les propos recueillis laissent entendre que l'ouverture et le leadership manifestés par la direction d'école sont des leviers essentiels pour atteindre l'objectif de continuité éducative, dans le respect de la mission respective de ces deux partenaires.

2. L'OFFRE DE SERVICE

Ayant dressé un portrait de l'organisation des services de garde sélectionnés, il convient de vérifier dans quelle mesure la situation actuelle de ces services permet l'atteinte de leurs objectifs : offrir un soutien aux familles et favoriser le développement des enfants.

2.1 Les besoins des parents

Le *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* définit ces services de la façon suivante : « Les services de garde en milieu scolaire assurent la garde des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire d'une commission scolaire, en dehors des périodes où des services éducatifs leur sont dispensés » (art.1). Assurer les parents d'un soutien en offrant une présence auprès de leurs enfants serait ainsi la priorité des services de garde. Leur développement accéléré a d'ailleurs fait suite à la reconnaissance d'un besoin de plus en plus exprimé par les familles québécoises. Qu'en est-il de la capacité de ces services à répondre aux besoins des parents en matière de garde d'enfants d'âge scolaire? S'appuyant sur quelques constats relatifs à la situation des parents, le Conseil s'est attardé, lors des rencontres avec eux et avec les intervenants du monde scolaire, à la question de l'accessibilité des services. La gestion des horaires, la disparité territoriale (milieux urbain et rural), le statut des élèves (régulier et sporadique) et le coût du service ont fait l'objet d'investigations.

2.1.1 La gestion des horaires

Les plages horaires offertes par les services de garde semblent satisfaire les parents interrogés à ce sujet. Selon eux, celles-ci couvrent une bonne période de temps et conviennent à leur situation. Les sondages auprès des parents se révèlent une pratique courante chez les responsables des services de garde et les directions d'école. On tend à établir les horaires selon les demandes des parents utilisateurs et en fonction des comportements observés chez les familles (ex. : le retard d'un parent, l'empressement à déposer l'enfant le matin). On constate de la part des parents une réelle satisfaction envers la souplesse appliquée dans la gestion des retards. Dans presque tous les milieux visités pendant l'étude, on n'hésite pas à accommoder les gens qui n'ont pu se rendre au service de garde avant la fermeture.

En entrevue, les parents utilisateurs ont clairement montré la nécessité d'un service capable d'arrimer son horaire à leur horaire professionnel. Ces parents occupent, pour la plupart, un emploi dont les heures de travail correspondent à la

période d'ouverture du service de garde scolaire. Mais ce n'est pas le cas de toutes les familles; on retrouve, parmi les parents ayant des enfants d'âge scolaire, des pères et des mères dont l'horaire de travail est atypique et parfois très variable. Impossible pour ces familles d'avoir recours au service. On mentionne, du côté des responsables, avoir reçu des demandes de la part de ces parents sans toutefois être en mesure de leur venir en aide, car « il y a trop peu de parents dans cette situation pour que cela soit considéré comme un besoin. Pour qu'on change l'organisation du service de façon à les accommoder, il faut qu'on ait reçu assez de demandes ».

Un manque d'arrimage entre l'horaire du service de garde et celui des parents ne serait pas la seule raison pour laquelle la garde scolaire est inadéquate pour certaines familles. Selon des responsables, les parents habitant les milieux ruraux sont plus susceptibles d'être aux prises avec un problème de transport limitant l'accès au service. En fait, plusieurs écoles situées dans des régions éloignées n'offrent pas de service de garde aux parents, les enfants étant trop peu nombreux. Par conséquent, les familles sont obligées d'utiliser les services offerts par une autre école, laquelle n'est pas nécessairement située à proximité de l'établissement fréquenté par l'enfant. Ce problème de transport s'accroît particulièrement à la période du midi. De plus, la complexité de certaines situations (un résident du Québec dont l'emploi est au Nouveau-Brunswick, par exemple) rend l'arrimage difficile entre horaire de travail et horaire de garde. C'est le témoignage d'un parent en région éloignée qui a dû renoncer au service.

2.1.2 Le statut de fréquentation

Aucun problème particulier quant au statut de fréquentation des élèves n'a été signalé pendant les consultations menées auprès des parents. Tous se sont montrés satisfaits de l'ouverture des responsables à cet égard. Du côté des responsables, on a dit déployer beaucoup d'énergie pour s'ajuster aux besoins des parents. Un intervenant en milieu défavorisé a d'ailleurs révélé consacrer une grande partie de son temps aux tâches administratives rattachées aux changements de fréquentation des enfants. À la merci d'un manque de ressources financières, les familles de ces milieux sont contraintes de modifier leur temps de fréquentation en fonction de leur budget. Les décisions des parents concernant l'inscription des enfants au service de garde sont prises dans un contexte de restriction budgétaire qui les empêche de choisir en fonction de leurs réels besoins. On retire alors son enfant momentanément du service de garde pour le réinscrire par la suite lorsque la situation financière le permet à nouveau.

2.1.3 Les journées où il n'y a pas de classe

La garde scolaire peut offrir ses services pendant les journées pédagogiques, les jours de congé d'école, la semaine de relâche ou à toute autre occasion où des besoins sont signalés, en ayant toujours en tête la préoccupation d'autofinancement. Cela dit, pour que l'ouverture du service de garde durant ces journées où il n'y a pas de classe soit possible, les parents doivent être suffisamment nombreux à en faire la demande et à apporter une contribution financière supplémentaire⁶.

Il semble plus aisé dans les milieux favorisés d'avoir accès à des services pendant ces journées. Le taux d'inscriptions étant toujours très élevé, l'ouverture du service de garde est alors possible. Par contre, la situation est tout autre pour les parents à faible revenu. Presque tous les établissements en milieu défavorisé visités lors de cette étude n'offraient pas de service pendant les journées pédagogiques. Certains parents utilisateurs ont dit devoir prendre des journées de congé pour rester avec leurs enfants à la maison. Les solutions de rechange qui se présentent sont trop onéreuses pour qu'ils puissent les envisager.

L'été, la situation se répète : les parents mieux nantis ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à des activités offertes par la municipalité ou par d'autres organismes, le coût de ces services ne constituant pas un obstacle majeur. Un groupe de parents habitant un quartier favorisé a rappelé la nécessité pour les enfants de vivre de nouvelles expériences hors du milieu scolaire. Ils ont affirmé à ce sujet :

- « L'enfant a besoin de voir autre chose que l'école. »
- « Il doit profiter d'un répit; juste le fait de ne plus être dans les locaux de l'école, c'est un plus pour lui. »
- « Il est important de ne pas toujours être dans le même milieu de vie. »

La municipalité dans laquelle habitent ces parents offre d'ailleurs une multitude de services, nous a-t-on informés : « le service de loisirs organise un camp pour tous les jours de l'été et offre la possibilité de s'inscrire à quelques camps spécialisés ». Ils se réjouissent de cette situation et se disent avantagés sur ce point.

⁶ Les entrevues menées pour cette étude sont antérieures aux annonces budgétaires gouvernementales d'avril 2006. Le ministre des Finances a alors annoncé une augmentation du budget de l'éducation pour permettre la réduction des coûts durant la semaine de relâche. On estime que le tarif moyen pourrait passer de 25 \$ à 14 \$ par jour pour cette période.

Par contre, d'autres parents n'ont pas accès à de telles ressources pour leurs enfants. Les parents dont le budget familial est limité ou dont le quartier ou la municipalité n'offre pas de services adaptés à leurs besoins doivent s'organiser eux-mêmes. Quelques parents ont exprimé le souhait que la garde scolaire offre ses services pendant l'été, qualifiant l'ouverture du service de « solution idéale ».

2.1.4 Le coût de la garde scolaire

La mesure permettant aux enfants de bénéficier d'une place en service de garde au coût de 5 \$ par jour a certes donné un coup de main aux parents québécois depuis sa mise sur pied. Toutefois, cette aide ne semble pas avoir assuré un soutien à toutes les familles. Bien qu'il soit minime, le tarif imposé pour les frais de garde est une source d'inquiétude pour bon nombre de familles et, plus encore, depuis l'augmentation de 2 \$ pour une journée de garde. Les services de garde ont connu un glissement de leur clientèle; d'une fréquentation régulière, on est passé facilement à une fréquentation sporadique. L'effet de cette hausse de tarif se fait sentir de manière plus marquée en milieu défavorisé du fait de l'absence d'autres options.

En milieu défavorisé, on assiste à une baisse de fréquentation plus marquée; on inscrit l'enfant au service de garde pour de plus courtes périodes ou on l'en retire définitivement. On se prive d'une ou de plusieurs journées de garde ou on laisse l'enfant seul à la maison. Pour plusieurs parents interrogés à ce sujet, le coût du service constituerait le principal facteur associé à la baisse de la fréquentation. De façon générale, on note autant de déception que de frustration chez ces parents relativement au fait que les services offerts par le système scolaire ne correspondent pas à leurs besoins et que l'on prend peu en compte ces derniers.

Chez les intervenants du milieu scolaire, on est préoccupé par le bien-être des familles. Des responsables retenus par l'étude ont trouvé différents moyens de les soutenir : ils demandent aux parents le montant d'argent le plus bas possible afin que plus d'enfants aient la chance de fréquenter le service sur la période du midi; ils offrent gratuitement une collation aux enfants en faisant appel à un organisme communautaire et ils envisagent la mise sur pied d'une fondation pour aider les parents à payer les frais de garde.

2.1.5 Des parents aux besoins spécifiques

Des situations particulières ont été évoquées par les parents et les intervenants en milieu urbain. Lors d'une consultation menée dans un service de garde situé en milieu défavorisé, on n'a pu que constater l'ampleur de la détresse vécue par certaines familles nouvellement immigrées au Québec. Ces parents et enfants présentent des besoins criants qui ne semblent pas aisément comblés.

Un responsable a signalé avec emphase le manque flagrant de ressources allouées à l'intégration des familles immigrantes. Il a expliqué à quel point ces parents ont besoin d'un service adapté à leur situation en faisant part de son expérience avec eux. Au gré de ses contacts avec les parents immigrants, il a découvert de grandes difficultés d'intégration et la présence de tensions multiples au sein de ces familles. Ses propos vont en ce sens : « Ils ne connaissent pas toutes les routines du pays et ils viennent au service de garde avec leur facture d'Hydro-Québec pour se faire expliquer comment ça fonctionne. Ils vont voir le responsable au service de garde parce qu'ils n'ont pas d'aide de première ligne ». Le témoignage d'un parent immigrant a corroboré les propos de ce responsable et surtout, a mis en évidence l'importance de l'effet d'un manque de soutien dans la vie des familles entrées récemment au Québec.

Ces propos témoignent du lien de confiance que ces parents ont créé rapidement avec le service de garde. Ce milieu, fréquenté par ces familles de manière quasi quotidienne, se révèle pour eux un lieu de référence.

Les entrevues ont révélé une grande satisfaction des utilisateurs à l'égard de la souplesse et de l'implication des responsables pour s'adapter aux variantes du statut de fréquentation. Cette perception positive se trouve renforcée lorsque le service offre une bonne proximité, un aspect qui semble s'avérer parfois problématique en milieu rural.

Les attentes des parents immigrants à l'égard des intervenants du service de garde montrent qu'ils aspirent à ce que le milieu scolaire joue un rôle important dans leur intégration à leur nouveau milieu de vie. Peut-être est-ce le sens à donner à la notion d'école communautaire, ouverte à soutenir les enfants et les parents dans la formation d'un réseau social, à les aider à résoudre des problèmes de la vie courante (ex. : traitement des factures, recherche de services de première ligne, etc.) et dans leur adaptation à la société qui les entoure? Les milieux qui souhaiteraient adopter cette orientation devraient alors se montrer attentifs non seulement aux besoins des familles immigrantes, mais aussi aux familles vivant de l'isolement social. Dans une perspective d'école communautaire, le Conseil considère que les services de garde pourraient jouer un rôle important dont l'action pourrait là encore s'associer à la mission de l'école. Leur proximité et les contacts quotidiens qu'ils entretiennent avec les parents en font des atouts importants.

2.2 Les activités proposées par le service

Les services de garde en milieu scolaire, en plus de répondre aux besoins des parents en assurant la sécurité des enfants après les heures de classe sont appelés à contribuer à l'épanouissement des élèves. Le *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* désigne, comme un des buts à atteindre par

la garde scolaire, la poursuite, dans le cadre du projet éducatif de l'école, du développement global des élèves par l'élaboration d'activités tenant compte de leurs champs d'intérêt et de leurs besoins, en complémentarité avec les services éducatifs de l'école.

Toutefois, bien que l'on s'attende que les services de garde jouent un rôle éducatif auprès des élèves, leur cadre d'organisation ne facilite guère son exercice. Il n'existe pas d'obligation à l'élaboration et à l'application d'un programme éducatif dans les milieux de garde scolaire. On ne s'étonnera donc pas du fait que le manque d'encadrement et l'absence de cadre structurel aient des conséquences sur les services qu'ils rendent à leur clientèle. En effet, il existe une grande disparité entre les milieux investigués lors de cette étude et celle-ci se reflète, d'une façon particulière, sur les activités offertes aux enfants par les éducateurs. À ce propos, le Vérificateur général, dans son rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2000-2001, a souligné le fait que la plupart des écoles ne se sont pas dotées d'outils ou n'ont pas mis en place des façons de faire pour s'assurer que les activités proposées répondent aux objectifs tel que le prescrit le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire.

En 2005, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a identifié des conditions préalables à l'élaboration d'un programme d'activités. Ainsi, « L'élaboration du programme d'activités du service de garde en milieu scolaire repose sur une bonne connaissance des enfants qui fréquentent le service de garde et de leurs parents, ce qui permet d'ajuster les activités aux exigences du milieu socioéconomique et aux valeurs prônées par ces familles. Elle s'appuie également sur un travail d'introspection de l'équipe du personnel du service de garde, dans un esprit d'échange et de soutien mutuel, afin de bien se connaître les uns les autres et d'apprécier les forces de chacun ».

Nos visites dans les écoles ont révélé également que rares sont les milieux qui ont élaboré une programmation d'activités détaillée, alors que cette initiative s'avère un ingrédient essentiel à la qualité des services offerts.

En réalité, les éducateurs ont, pour la plupart, planifié un ensemble d'activités pour occuper les enfants pendant une période déterminée. Cependant, cette planification ne semble pas être basée sur des principes établis ou sur une volonté d'offrir des activités variées qui touchent plusieurs aspects du développement et qui se déroulent dans le plaisir. Les activités offertes au service de garde consistent principalement en des ateliers, des activités spéciales selon des thèmes précis, parfois des sorties dans le milieu et surtout des jeux libres. Pour les membres du personnel éducateur, l'élaboration d'une programmation d'activités ainsi que son application ne vont pas de soi. Différentes raisons sont évoquées pour expliquer cette difficulté.

Un premier obstacle à l'élaboration d'activités structurées relève du fait que les services de garde reçoivent des élèves de tous les âges. Ils doivent donc composer avec des groupes non homogènes et les éducateurs ont du mal à répondre aux besoins et à stimuler l'intérêt d'enfants d'âge différent. Cette situation semble d'autant plus problématique dans les établissements situés en région. La composition de leurs groupes est souvent tributaire du nombre d'élèves inscrits et les élèves y sont beaucoup moins nombreux comparativement à ceux des écoles en milieu urbain. La satisfaction de l'ensemble des enfants du groupe en matière d'activités exige alors des éducateurs, un effort supplémentaire, ce qui laisse place à la tendance à proposer des activités libres. De même, les élèves des régions inscrits au service de garde ont parfois à se déplacer d'un bâtiment à l'autre à la fin des classes car la garde scolaire n'est pas toujours offerte dans l'école qu'ils fréquentent. Selon les responsables, ce fonctionnement se fait au détriment de la mise en application d'une planification d'activités.

De plus, certains éducateurs se sentent pressés par le temps et disent ne pouvoir suivre un programme étant donné qu'une routine bien établie a déjà déterminé l'horaire de toute la journée. La planification d'activités demeure, pour eux, une tâche secondaire qu'ils accomplissent régulièrement mais sans lui accorder une grande importance. Enfin, d'autres croient que les élèves, après s'être concentrés pendant des heures en classe, auraient avantage à se reposer au service de garde sans qu'on leur impose les contraintes liées à des activités structurées. Ils préfèrent alors laisser la liberté aux enfants dans le choix de leur emploi du temps.

Malgré cela, certains milieux réussissent à assumer pleinement leur rôle éducatif. Ils se distinguent en offrant à leurs utilisateurs des activités susceptibles de répondre parfaitement à leurs besoins. Ce sont des services de garde qui suscitent beaucoup d'engouement chez les parents et les enfants.

Après analyse de la situation, on constate que deux aspects du fonctionnement de ces milieux de garde semblent être associés à la qualité de leurs services. Un premier aspect renvoie à la capacité d'intégrer harmonieusement le projet éducatif de l'école à leur approche éducative. Un deuxième aspect concerne l'orientation d'offrir une programmation structurée d'activités.

Intégration au projet éducatif de l'école

Il est apparu clairement, au cours de cette étude, que l'intégration au projet éducatif de l'école est possible dans la mesure où le service de garde reçoit l'appui de la direction. Dans les milieux de garde intégrés au projet de l'école, les enfants et les éducateurs ne sont pas confinés à un seul local et ils ont accès à une grande partie du matériel disponible dans l'école. Les membres de l'équipe-

école se côtoient de près et travaillent ensemble à la stimulation de différents aspects du développement de l'enfant. Ils assurent ainsi une cohérence dans leurs interventions auprès des élèves et partagent leurs connaissances. L'intégration du service de garde dans l'école semble favoriser la cohésion des membres du personnel et les utilisateurs du service de garde estiment avoir tout à gagner à cette cohésion; plusieurs ont dit être très satisfaits. Pour quelques-uns d'entre eux, la collaboration entre les éducateurs et les autres membres du personnel a été salubre, car ils ont à composer avec des enfants ayant des besoins particuliers. Étant présents au service de garde tous les jours de la semaine, leurs enfants bénéficient de l'aide de techniciennes et de techniciens sur une base régulière, ce qui facilite grandement leurs apprentissages. Les parents reçoivent ainsi un sérieux coup de pouce en ce qui a trait à l'éducation de leurs enfants et ils ont vivement exprimé leur reconnaissance envers l'école et le service de garde lors de nos rencontres.

Enfin, rappelons que l'école et le service de garde partagent une mission en vertu de laquelle ils s'engagent à préparer les enfants à vivre en société. Évidemment, ils exercent des rôles différents auprès des élèves. Alors que l'école a comme première mission l'instruction⁷, le service de garde veille d'abord à ce que soient stimulés les aspects socioaffectif, psychologique et psychomoteur chez l'enfant. Ce que l'on constate, c'est que la différence qui existe entre l'école et son service de garde rend ceux-ci complémentaires et suggère aux acteurs du monde scolaire d'assurer le maintien d'une continuité entre ces lieux d'apprentissage.

Programme d'activités

En contexte de garde scolaire, l'élaboration d'un programme d'activités et sa mise en application font partie des stratégies à adopter pour favoriser l'acquisition et l'intégration de compétences. D'après l'analyse des situations rencontrées lors des visites de milieux, il est permis de croire qu'un programme bien structuré, jumelé à une approche éducative centrée sur l'enfant contribue à une plus grande qualité des services. On entend par « activités structurées » des activités planifiées, élaborées en fonction des goûts des enfants, adaptées à leur stade de développement et qui se font dans une atmosphère de plaisir.

Les milieux de garde qui ont opté pour cette façon de faire ont d'ailleurs le mérite de fournir à leurs utilisateurs l'occasion d'explorer une diversité de types d'activités. On travaille à développer les aptitudes des enfants dans plusieurs domaines, tels le tricot, le bricolage, les sports, etc. et on les soutient dans leurs

⁷ Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. (L.R.Q., chapitre I-13.3, Loi sur l'instruction publique).

initiatives. De plus, les éducateurs y orientent leurs interventions selon un ensemble de valeurs propres au projet éducatif, telles que la discipline, l'autonomie, le respect et le plaisir. Les responsables employés par ces milieux de garde soulignent la nécessité de capter l'intérêt des enfants et de les valoriser par un programme d'activités structuré et un encadrement efficace. Ils sont convaincus que cette stratégie a contribué à prévenir et même à éliminer, au sein de leur école, des problèmes d'inadaptation tels l'isolement et la violence.

Selon les parents, les activités axées sur le sport, entre autres, sont très populaires auprès des enfants, car elles participent à la mise en place d'une attitude positive et génèrent une meilleure confiance en soi. Ils croient qu'elles sont en partie responsables des progrès de leurs enfants à différents points de vue. On a également noté, comme facteur d'appréciation, l'existence d'activités parascolaires, qui, d'après les parents, favorisent l'acquisition de nouvelles aptitudes chez les jeunes.

En résumé, le service de garde, en étant bien structuré (par un programme d'activités) et intégré au projet éducatif de l'école, aurait sans doute la possibilité, tout en priorisant ses propres objectifs, de compléter et de renforcer ceux de l'école. Par exemple, le service de garde peut très bien encourager les jeunes à la pratique d'activités physiques, favoriser l'ouverture aux arts et à la culture, combattre des problèmes sociaux, etc.

La visite des différents milieux de garde révèle que les parents sont, en général, satisfaits des activités offertes. Ils font confiance aux éducateurs et ils apprécient grandement leur présence auprès de leurs enfants. Pour eux, le service de garde scolaire est indispensable car ils travaillent et ont besoin de confier leurs enfants à des personnes responsables et compétentes. Les parents expriment par ailleurs des attentes différentes en ce qui a trait au rôle que devrait jouer le service de garde auprès de leurs enfants. Certains font valoir l'importance de l'aspect éducatif, d'autres croient en la pertinence de privilégier le côté ludique et récréatif du service de garde et d'autres, bien qu'ils soient peu nombreux, attribuent à la garde scolaire une fonction de sécurité. Un père a déclaré : « Moi, ce que je recherche au service de garde, c'est d'abord un service de sécurité. Un service sûr, sécuritaire et supervisé; je veux être certain que, s'il fait mauvais dehors, on va faire entrer les enfants et si jamais on lance des roches, quelqu'un va intervenir ». Ce même parent a dit : « Dans l'éventualité où les enfants en tirent des bénéfices en plus d'y être en sécurité, j'en serais très heureux mais je serais tout aussi satisfait si, au service de garde, on faisait écouter la télévision aux enfants ». Il est à noter que rares sont les parents rencontrés qui partageaient cet avis.

On remarque, de façon générale, un réel enthousiasme de la part des parents et des enfants envers les services de garde qui tendent à offrir des activités structurées. On observe une différence notable dans le degré de satisfaction de

ces utilisateurs par rapport à ceux qui fréquentent les autres services de garde. En plus d'être assurés d'avoir accès à un endroit sécuritaire et adéquat, la plupart y voient une occasion unique pour leurs enfants de développer des compétences et d'avoir du plaisir. Une mère rencontrée lors de nos visites a avoué avoir fait des pieds et des mains pour s'assurer d'une place dans le service précis que son enfant fréquente actuellement : elle est allée jusqu'à changer son enfant d'école. Une autre mère a dit ne pas avoir besoin de confier la garde de son enfant, mais elle acquiesce à la demande de son fils en l'inscrivant tout de même au service de garde. Elle a choisi de payer pour ce service, car son fils en tire une très grande satisfaction. Enfin, les enfants ne veulent pas quitter l'école lorsque les parents viennent les chercher après le travail; ils insistent pour qu'ils se rendent au restaurant du coin... prendre un café en attendant la fermeture!

Les milieux de garde qui se distinguent par l'appréciation très positive qu'ils suscitent sont considérés, par les gens qui les fréquentent (enfants, parents) et par ceux qui y travaillent, comme un véritable lieu d'apprentissage avec ses propres objectifs et façons de faire; un lieu complémentaire à l'école et d'égale importance. L'examen que l'on a fait des différentes situations laisse croire que, pour arriver à un tel résultat, le service de garde doit pouvoir s'appuyer sur deux éléments :

- le soutien du monde scolaire et particulièrement de la direction d'école;
- la mise en place d'un programme d'activités structuré visant à faire vivre aux enfants des moments de plaisir (ex. : des activités sportives, culturelles, artistiques, etc.).

2.3 L'intérêt des élèves du 3^e cycle

Comment le service de garde scolaire peut-il plaire aux enfants de 5^e et de 6^e année, comment les occupe-t-il? À mi-chemin entre l'enfance et l'adolescence, ces jeunes peuvent donner l'impression de ne plus avoir leur place au service de garde.

Qu'en est-il dès lors de leur sentiment d'appartenance au service de garde? Comment les éducateurs composent-ils avec ces grands enfants? Le Conseil a souhaité éclairer cette question en abordant le sujet avec les adultes (parents et éducateurs) et en s'adressant aux principaux intéressés, soit les enfants eux-mêmes. Il y a lieu de noter que peu d'éducateurs ont été questionnés à ce sujet; leurs propos ne reflètent peut-être pas la pensée de l'ensemble des intervenants travaillant dans les services de garde visités.

Les commentaires des éducateurs

De façon générale, les éducateurs rencontrés lors de cette étude s'entendent pour dire que les besoins et les attentes des enfants de 5^e et de 6^e année diffèrent de ceux des autres élèves accueillis au service de garde. La plupart de ces éducateurs croient que ces jeunes se désintéressent des activités proposées et ne désirent plus passer le reste de la journée à l'école.

Ils ont émis quelques hypothèses pour expliquer cette tendance chez les enfants. Une première hypothèse renvoie à un aspect mentionné précédemment, soit l'accueil de groupes multiâges au service de garde. L'information recueillie auprès des éducateurs et des responsables traduit la difficulté pour eux d'élaborer des activités susceptibles de convenir, en même temps, à des enfants de tout âge entre 5 et 12 ans. En se basant sur leur expérience, les adultes affirment qu'il est avantageux pour les élèves du dernier cycle du primaire de se retrouver au sein d'un groupe d'enfants de leur âge. Il devient alors plus simple pour l'éducateur d'être attentif à leurs besoins spécifiques et de mieux répondre à leurs attentes.

Deuxièmement, on croit que le désintéressement des enfants serait associé à la redondance des activités offertes au service de garde. Les propos d'un responsable résument cette idée : « Ce sont les mêmes activités qui reviennent depuis la maternelle, dans les mêmes locaux, avec les mêmes enfants et avec le même matériel ». À ce sujet, on ajoute que les enfants de 9 à 12 ans sont davantage stimulés par un type particulier d'activité, soit la réalisation de projets à longue échéance. La mise en oeuvre de tels projets semble toutefois difficile. L'accès à des locaux appropriés et à un matériel diversifié a également fait partie des éléments cités comme favorables à la satisfaction des grands enfants.

Comme troisième hypothèse, on suggère l'idée que les éducateurs ne détiennent pas tous une formation leur permettant de remplir adéquatement un rôle éducatif auprès des plus vieux. Aux dires de quelques-uns des responsables interrogés, une dynamique particulière caractérise la façon d'être des préadolescents et requiert de la part des gens qui interviennent auprès d'eux une grande capacité d'adaptation accompagnée d'une bonne dose d'imagination. Certains éducateurs avouent se sentir plus ou moins compétents dans leurs interactions avec ces enfants et doutent de leur capacité à bien choisir et élaborer des activités susceptibles de les intéresser.

Les commentaires des parents

Les parents rencontrés lors de nos visites ont émis des opinions différentes à propos de l'intérêt des enfants de 9 à 12 ans pour le service de garde. Certains parents avouent d'emblée que leurs enfants ne désirent plus mettre les pieds au

service de garde, alors que, dans d'autres services, les parents en vantent les mérites avec enthousiasme.

De façon générale, ils croient que leurs enfants sont en âge de faire preuve d'autonomie et soulignent leur besoin flagrant de liberté. Malgré cette croyance partagée par plusieurs parents interrogés, tous n'ont pas opté pour le même mode de garde pour leurs grands enfants. Parmi les parents d'enfants non favorables à la garde scolaire, certains ont fait le choix de les laisser seuls à la maison après les heures de classe, alors que d'autres ont préféré les inscrire au service de garde malgré leurs protestations répétées. À ce sujet, il importe de noter que certains parents n'ont d'autre choix que d'utiliser les services de la garde scolaire en raison de leur lieu de résidence ou pour pallier un problème de transport. Si la majorité des parents ayant choisi de laisser les enfants seuls à la maison ne voient que peu d'inconvénients à cette solution, certains d'entre eux ressentent parfois des sentiments ambigus. Ils s'interrogent sur la capacité de leurs enfants à bien meubler leur temps et s'inquiètent de leur sécurité. Quant aux parents utilisateurs du service de garde (surtout ceux des centres urbains), ils ressentent parfois de la culpabilité et connaissent bien la lassitude ou la morosité suscitées chez leurs enfants par la fréquentation du service sur une longue période.

Les parents vivant dans des milieux ruraux semblent plus favorisés à certains égards. Contrairement à ce que vivent les gens de la ville, les familles des régions rurales peuvent compter, de façon plus marquée, sur l'appui de leurs voisins, de leur famille ou encore de leurs amis pour la garde de leurs enfants. Les gens provenant des milieux à faible densité de population se connaissent davantage et il est fréquent que des membres de la famille élargie vivent dans un même arrondissement. Ainsi, devant le refus des enfants de fréquenter le service de garde scolaire, les parents disposent d'une option de rechange pour assurer leur garde. L'un a dit à la blague : « les oncles, les tantes, les cousines, les amis, l'oncle d'un ami, l'ami d'un ami de la tante, la fille d'une grand-tante d'une cousine, le fils d'un cousin, les grands-parents, etc., s'occupent de veiller sur les préadolescents ».

Les commentaires des enfants

Un tout petit groupe d'enfants a accepté de répondre à nos questions. Il s'agissait de garçons de 10 ans, venant d'une même école située en milieu urbain défavorisé et qui était, pour la majorité, inscrits au service de garde depuis la maternelle. Une seule visite a été consacrée à sonder leur opinion.

Précisons dès le début que, de façon unanime, ces enfants ont déclaré ne pas aimer venir au service de garde, que ce soit pendant la période du midi ou après l'école. Ils étaient contraints de fréquenter le service en raison des obligations

professionnelles de leurs parents, ce n'était donc pas un choix de leur part. Ils utilisaient d'ailleurs avec sarcasme le terme « garderie » pour désigner l'endroit qu'ils fréquentaient presque chaque jour de la semaine.

Ils ont évoqué quelques raisons pour expliquer le fait qu'ils n'aimaient pas fréquenter le service de garde. La principale raison est le manque de liberté. Ils s'entendaient tous pour dire qu'il était impossible pour eux de s'adonner à des activités de leur choix. Ils déploraient le fait qu'ils avaient à occuper leur temps à des activités qu'ils n'avaient pas choisies et n'appréciaient pas. Leurs propos à cet égard laissaient croire que les jeux proposés au service de garde ne conviennent pas et conviennent plus ou moins aux enfants de 5^e et de 6^e année. Sur ce point, les enfants ont corroboré la perception des adultes selon laquelle les groupes multiâges en service de garde sont un facteur associé au manque d'intérêt des enfants de 9 à 12 ans. Les jeunes rencontrés lors de notre visite ont dit avoir à se contenter des jeux de « bébés » qui sont offerts à tous les enfants du groupe. Ils ont précisé qu'il y avait beaucoup de jeux, mais qu'aucun d'entre eux ne convenait aux enfants de leur âge. À ce sujet, ils ont ajouté :

- « C'est pas l'fun avec les petits »,
- « Même les films sont pour les plus jeunes : Winnie The Poo et Inspecteur Gadget! »,
- « Avant, c'était correct parce qu'il y avait juste des 5^e et des 6^e année au service de garde ».

En somme, les enfants ont dit s'y ennuyer : « On s'invente des jeux tellement il n'y a rien à faire et des fois même on se lance de la nourriture pour s'amuser ».

Les enfants rencontrés n'ont pas uniquement déprécié leur service de garde, ils ont également proposé des solutions pour améliorer leur situation et stimuler l'intérêt des enfants de 9 à 12 ans. Ils avaient une idée précise des activités qu'ils souhaitaient voir se faire au service de garde; ils ont expliqué également ce que serait pour eux l'horaire idéal. Dans un premier temps, on comprend qu'il faudrait augmenter le temps alloué aux activités à l'extérieur : « On a besoin de sortir faire du sport plutôt que d'être enfermés entre quatre murs ». Deuxièmement, il serait souhaitable que tous les enfants inscrits au service de garde ne soient pas regroupés dans un même local : « On ne peut que rarement aller dehors parce qu'il faut que tout le monde reste dans le même groupe ». À ce sujet, un élève a proposé d'augmenter le nombre d'éducateurs afin de permettre au groupe de se séparer : « Comme ça, ceux qui veulent être à l'intérieur restent dans l'école, tandis que ceux qui veulent aller dehors peuvent y aller ».

En plus de proposer des solutions, les enfants ont fait ressortir un aspect positif de la garde scolaire : il était en effet agréable de les entendre parler de leur éducatrice. Ils ont exprimé leur affection pour elle en racontant des moments passés en sa présence. Ces enfants semblaient entretenir avec leur éducatrice une relation de confiance et être très à l'aise avec elle.

Il ressort des échanges avec ces élèves de 5^e et de 6^e année que leur service de garde, à l'heure actuelle, ne représente pas pour eux un milieu apte à occuper les heures passées loin de leurs parents. Les élèves interrogés ont été clairs à ce sujet, certaines de leurs expressions étaient d'ailleurs très révélatrices : « Il y a des fois où on se demande ce qu'on fait ici » ou « la police devrait faire une loi pour qu'on soit libre un peu pendant notre journée ».

Des parents et des enfants privilégiés

Bien que la visite de la majorité des endroits sélectionnés donne l'impression que les élèves de 9 à 12 ans n'ont plus leur place au service de garde, quelques parents interrogés ont toutefois laissé entendre le contraire. Ces derniers se réjouissent de l'expérience de leurs enfants au service de garde.

Après discussion avec les responsables et les parents, il apparaît juste de croire que les services de garde dont la clientèle est satisfaite se distinguent par différents aspects de leur fonctionnement. En ce qui touche les plus âgés des enfants, ces services de garde se démarquent par la place qu'ils leur accordent : ils leur offrent, entre autres, une attention particulière en raison de leur proche départ pour le secondaire; ils organisent des activités spécialement pour eux et adaptées à leur stade de développement; ils les occupent matin, midi et soir; ils les accompagnent activement dans leurs initiatives, et enfin, ils leur reconnaissent une autonomie. De plus, la structure dans l'organisation du service a été évoquée par un parent comme un élément important. Ce parent a même considéré cet aspect comme un critère de sélection dans le choix d'une école pour sa fille.

Les commentaires des éducateurs, parents et enfants nous amènent à croire que les élèves de 5^e et de 6^e année ont toujours leur place au service de garde scolaire. Il appartiendra aux écoles (équipe-école, service de garde) de porter un regard neuf sur les services qu'ils offrent aux préadolescents en suivant quelques-unes des pistes suggérées par certains milieux de garde :

- accompagner les grands enfants dans leurs initiatives;
- multiplier les activités extérieures;
- établir une structure dans l'organisation du service;
- élaborer des activités spécialement pour ce groupe d'âge.

2.4 La période d'aide aux devoirs

Les services de garde ciblés par la présente étude prévoient tous une période de devoirs et de leçons, obligatoire ou non, après les heures de classe. On note pourtant des différences dans l'organisation de cette période d'un milieu à l'autre. Elles s'observent dans le choix d'offrir ou non un service structuré, dans la manière de le proposer et dans le degré d'adhésion des parents.

Les services offerts

Il est utile de décrire d'abord les particularités des services de garde concernant le fonctionnement de leur période de devoirs afin de mettre en évidence la diversité des modalités et conditions du travail scolaire au service de garde. Certains services de garde imposent la participation à une période de devoirs : tous les enfants présents sont tenus de faire des travaux scolaires. D'autres services de garde offrent de former deux groupes : un premier aux devoirs et leçons et un deuxième aux activités libres. Dans ce cas, l'éducateur concentre davantage son attention sur les élèves qui étudient. Enfin, une troisième variante est offerte : à défaut de prévoir une période de devoirs, on met des locaux à la disposition des élèves et ceux-ci sont libres de s'y installer en tout temps pour y étudier; rien ne leur est imposé.

La réponse des parents

Si un nombre restreint de parents se montrent réticents aux devoirs et leçons faits au service de garde, la majorité d'entre eux se dit d'accord avec cette mesure. Plusieurs raisons sont évoquées pour expliquer la décision des parents d'inscrire l'enfant à une période de devoirs. Certains croient en l'efficacité de réviser la matière vue en classe dans le but d'améliorer l'acquisition des savoirs. Ils estiment que la révision peut consolider les apprentissages. Ils affirment que cette initiative crée une bonne habitude, qu'elle installe une routine sécurisante et favorise l'émergence de l'autonomie. De plus, les parents se considérant eux-mêmes comme peu qualifiés pour soutenir leurs enfants dans les matières scolaires reconnaissent l'effet positif de l'aide proposée par le service de garde. Faire les devoirs au service de garde scolaire a aussi l'avantage pour eux de libérer du temps pour les activités familiales. Parfois, ce sont les enfants eux-mêmes qui décident de terminer leurs travaux scolaires au service de garde afin de disposer de temps libre en soirée.

Les parents ne sont pas tous en faveur d'une période de devoirs obligatoire au service de garde. Quelques-uns s'indignent du fait que l'enfant se voit contraint de fournir des efforts intellectuels après les heures de classe, après avoir passé toute la journée sur les bancs de l'école. Selon eux, les enfants ont besoin de

faire autre chose que des devoirs. Le service de garde devrait constituer un lieu d'évasion permettant à l'élève de se ressourcer, de se détendre avant de retourner en classe, le lendemain, et d'être capable de se concentrer à nouveau. Quelques parents ont fait valoir l'idée selon laquelle la garde scolaire se doit de conserver le côté récréatif qui, selon eux, répond aux besoins et goûts réels des enfants. En plus de mettre en doute la pertinence de les contraindre à des travaux scolaires à la maison, un groupe de parents s'oppose même à l'idée de leur imposer une discipline une fois qu'ils sont hors de l'école. Pour s'ajuster aux attentes de ces parents, certains services de garde ont dû se réorganiser. Le commentaire d'un responsable en témoigne : « On a reculé la période de devoirs après les jeux parce que les enfants ont manifesté le désir de s'amuser après l'école. Les parents veulent que les enfants se divertissent et ils n'envoient pas tous leurs enfants à la période de devoirs ». On note également qu'un parent a retiré sa fille du service de garde scolaire parce qu'on y réservait un temps à l'étude.

Des données contradictoires ont été amassées concernant l'effet de la période de devoirs sur l'apprentissage des élèves en difficultés d'apprentissage. Une mère, enseignante, a expliqué que ces enfants ne retirent pas d'avantages à faire leurs devoirs au service de garde. Selon elle, les éducateurs détiennent rarement les connaissances appropriées pour leur apporter une aide efficace et, d'un autre côté, ces élèves se découragent en se retrouvant de nouveau devant les difficultés sur lesquelles ils ont « pioché » toute la journée. Pourtant, une autre mère a déclaré que son enfant a largement bénéficié du service; elle attribue à ce dernier le progrès scolaire de son fils.

Selon les témoignages des responsables, le service d'aide aux devoirs⁸ est beaucoup apprécié par les parents vivant des situations particulières. Ils ont cité le cas de parents dont la maîtrise du français est incomplète. Les analphabètes et les parents de familles immigrantes qui ne maîtrisent pas le français sont, par exemple, incapables de superviser les travaux scolaires de leurs enfants. Selon ces responsables, cette situation problématique est davantage observable dans les quartiers défavorisés.

Finalement, soulignons le fait que de nouvelles méthodes d'enseignement sont utilisées dans le monde scolaire depuis quelques années. Certains parents et éducateurs paraissent vraiment démunis devant elles et ils se considèrent comme incapables d'intervenir dans le même sens que les enseignants au moment de l'accompagnement de l'enfant dans ses travaux scolaires. Des responsables ont fait part de la difficulté pour les éducateurs de guider les élèves de 1^{re} et de 2^e année dans leurs travaux scolaires. Maîtrisant plus ou moins les règles de la lecture et de l'écriture, ces élèves ont besoin d'un accompagnement

⁸ Se distingue du programme d'aide aux devoirs qui permet, depuis 2004-2005 à l'ensemble des écoles, de bénéficier d'une enveloppe budgétaire pour leur projet *Aide aux devoirs*.

pédagogique spécial que les éducateurs ne peuvent fournir. Un responsable a d'ailleurs révélé sa réticence à admettre ces jeunes élèves à la période de devoirs en raison de son incapacité à les aider convenablement.

Dans un autre ordre d'idées, mentionnons que quelques parents semblent remettre en question la rigueur dans l'accomplissement des devoirs⁹ au service de garde; on doute parfois que les conditions optimales pour permettre aux enfants de se concentrer soient mises en place. Un père a précisé à ce sujet : « Même si la période de devoirs est obligatoire, il peut y avoir plus ou moins de discipline au sein du groupe ».

En effet, cette étude a permis de constater que certains milieux de garde accordaient peu d'importance à cette période; beaucoup d'enfants sont livrés à eux-mêmes sans l'aide d'un éducateur; ils terminent leurs devoirs si bon leur semble et le milieu peut être bruyant et peu propice à la concentration. Dans d'autres milieux de garde, par contre, on réunit les élèves dans un local et on intervient auprès d'eux au besoin. Le va-et-vient nuit quelque peu à leur concentration, mais ils réussissent tout de même à compléter leurs devoirs, nous a-t-on indiqué.

La majorité des parents admet l'utilité de la période de devoirs et de leçons en garde scolaire. Ceux qui refusent d'y inscrire leurs enfants le font en alléguant un surplus d'efforts ennuyeux et surtout inutile pour leurs enfants. Pour répondre à la diversité des attentes et des besoins des familles en matière d'aide aux devoirs, on aurait avantage à :

- optimiser l'organisation de ce service (locaux adéquats, soutien adéquat des enfants, etc.);
- préciser les objectifs aux parents;
- porter une attention spéciale aux besoins des familles défavorisées et immigrantes;
- vulgariser et rendre accessibles aux parents et aux intervenants les méthodes pédagogiques efficaces pour effectuer le suivi scolaire des enfants.

⁹ Le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire prévoit une période de travaux scolaires dans un lieu adéquat et dans la mesure du possible, avec le soutien nécessaire. Il n'aborde pas l'aide aux devoirs qui implique un accompagnement.

3. LES RELATIONS ENTRE LES FAMILLES ET LE SERVICE DE GARDE

L'environnement de l'enfant exerce sur son développement un impact considérable. Les agents de socialisation que représentent la famille et l'école influencent grandement le cours de sa vie en assurant ses premiers apprentissages de la société dans laquelle il s'intègre graduellement. Par ailleurs, la qualité de la relation qui existe entre ces contextes de développement prendra part elle aussi à sa construction (Pianta, 1999). La recherche révèle l'importance du lien entre les environnements dans lesquels l'enfant interagit en montrant l'effet de la collaboration famille-école. Celle-ci s'avère en fait une stratégie préventive qui comporte de nombreux avantages pour les enfants. Elle serait en partie responsable de la réussite scolaire des élèves en permettant une continuité entre ces deux institutions (Saint-Laurent et coll., 1994; Deslandes, 2001).

Le renouveau pédagogique entrepris au Québec il y a quelques années était axé sur le virage du succès et la réussite des élèves et misait, entre autres, sur une plus grande implication des parents dans la vie scolaire. On constate toutefois que les parents demeurent insatisfaits de la place qu'on leur accorde dans le système scolaire (Langlois, 2001). Leur intention de prendre part à la scolarisation de leurs enfants est pourtant bien admise. À ce propos, les travaux du Conseil révèlent une part d'insatisfaction concernant les mécanismes de participation et montrent qu'un climat de confiance entre les parents, les enseignants et les jeunes est essentiel à une meilleure collaboration entre l'école et la famille.

Le Conseil de la famille et de l'enfance se représente le service de garde, maintenant utilisé par bon nombre de parents, comme un lieu privilégié capable de contribuer à la qualité du lien famille-école. Il côtoie l'école de près, les enfants y sont présents plusieurs journées par semaine et ses membres ont la chance d'entrer en contact régulièrement et fréquemment avec les parents. Il se situe à mi-chemin entre l'école et la famille, véritable porte d'entrée sur la famille et témoin du vécu des enfants et des parents. C'est avec cette perspective qu'on a abordé les collaborations entre l'école, son service de garde et les familles lors de la présente étude.

3.1 Le rôle des parents au service de garde

Sur le plan politique, on reconnaît d'emblée la pertinence de promouvoir la participation parentale à l'intérieur du cadre scolaire et on adhère à l'idée que les services de garde devraient être mis à profit dans la poursuite d'une telle finalité. Le *Document d'information : les services de garde en milieu scolaire* les présente comme aptes à tisser des liens solides avec les familles. On peut y lire à la suite

de l'énumération des buts à atteindre par la garde scolaire : « Le service de garde constitue un milieu de vie complémentaire pour l'élève. Par la constance de la relation développée avec l'élève, souvent pendant de nombreuses années, l'équipe du service de garde est en mesure d'établir des liens privilégiés avec l'élève et ses parents » (p. 4). Or, la description qu'on fait du rôle des parents au service de garde met en évidence une contradiction entre la valeur que l'on attribue à la participation parentale et la place qu'on prévoit accorder aux parents. Leur rôle est défini de cette façon : « Les parents bénéficiant de services de garde en milieu scolaire pour leurs enfants doivent respecter les règles de fonctionnement du service, acquitter les frais de garde, s'assurer de posséder toute l'information nécessaire et faciliter l'établissement de liens de collaboration avec l'équipe du service de garde » (p. 23). Les attentes exprimées vont dans le sens d'attentes envers de « bons clients » qui doivent éviter de déroger au règlement et respecter le contrat d'inscription. On s'attend également à ce qu'ils facilitent le travail des membres du personnel en demeurant ouverts à leurs tentatives de rapprochement. Bref, on leur confère des devoirs, mais on ne leur concède que très peu de droits.

Mais concrètement, sur le terrain, que peut-on observer du rôle des parents? Les entretiens avec les parents et les responsables ont permis d'avoir un aperçu de l'état des collaborations famille-service de garde. Basée sur des commentaires des répondants retenus par l'étude, la description de cette collaboration repose sur une analyse subjective de l'information recueillie. Il importe de garder en tête que cette étude demeure exploratoire, que l'échantillon est modeste et que sa portée reste limitée.

De façon générale, les membres de l'équipe du service de garde sont en faveur d'une participation traditionnelle des parents. Ils se montrent tous ouverts à ce qu'ils prennent part aux activités spéciales comme les collectes de fonds, les sorties à l'extérieur, les dîners thématiques, etc. De même, on attend d'eux qu'ils comprennent les mandats du service et qu'ils soient conscients des principes guidant les interventions des éducateurs auprès des enfants. On croit ainsi faciliter la continuité avec le service de garde et la maison. On a aussi l'intention d'agir dans le même sens que les parents pour poursuivre l'éducation de l'enfant.

Cependant, il semble que la majorité des intervenants ciblés par l'enquête ne considèrent pas les parents comme de réels partenaires et peu de milieux de garde réussissent à établir une véritable relation de collaboration avec eux. Cette observation sera étayée dans les paragraphes suivants.

3.2 Les relations

Afin de comprendre les relations parents-service de garde et d'en faire une description, on s'est référés à un modèle de relation : le *Modèle de décision pour l'action* (Boisclair, 2003). Ce modèle illustre les processus impliqués dans l'élaboration d'un lien de collaboration. Il met en évidence le caractère hiérarchique de la dynamique menant à une relation de partenariat en présentant de façon ordonnée les étapes à franchir avant de s'engager dans l'action :

1. échange mutuel d'information (communication);
2. consultation;
3. concertation;
4. collaboration.

3.2.1 Une relation en évolution

On comprend de ce modèle que la réussite de chacune des étapes est un préalable au passage à l'étape suivante. Ainsi, une bonne communication (**échange d'information**) est nécessaire à l'échange d'idées et d'opinions (**consultation**). La consultation précède la mise en commun des idées et opinions, laquelle permet de s'entendre sur des orientations, des stratégies, des actions à accomplir créant ainsi une synergie (**concertation**). Enfin, la mise en commun des ressources et responsabilités est alors possible et engage les acteurs dans l'atteinte d'un but auquel la contribution de chacun, dans une relation d'associés (**collaboration**), est nécessaire pour arriver au succès (**action**). Dans le cas des services de garde en milieu scolaire, on peut observer que certains parents ne souhaitent ou ne peuvent pas développer un lien de réelle collaboration (étape 4).

3.2.2 Une typologie des relations

Le *Modèle de décision pour l'action* a aussi permis de situer le partage des responsabilités entre les parents et les éducateurs. Les parents ont été « catégorisés » en fonction du rôle qu'on leur réserve au service de garde. À partir des entretiens avec les répondants et des visites de milieux de service de garde, on a déterminé quatre types de relations décrivant les liens entre les familles et le service de garde.

1) *Parents-utilisateurs* : Ce type de relation se reconnaît par la place occupée par le parent au service de garde. Le parent que l'on appelle « utilisateur » semble absent de la vie du service de garde scolaire ou du moins sa présence est peu mise en évidence. Il remplit son rôle de parent en respectant son contrat d'inscription et en partageant des renseignements sur son enfant lorsque le besoin s'en fait sentir et lorsqu'on l'exige. Un manque de communication est parfois associé à ce type de relation. Or, en se référant au modèle de Boisclair (2003), on peut voir qu'une mauvaise communication entre les acteurs conduit difficilement à une relation de partenariat. La communication (1^{re} étape du processus) étant l'élément de base du processus, la qualité de celle-ci est essentielle à l'établissement de tout échange fructueux.

2) *Parents-consultants* : Les parents « consultants » sont ceux que l'on consulte (2^e étape du processus). On s'informe de leurs besoins et attentes avant de prendre des décisions concernant la garde scolaire. On se tient au fait de leur situation et on tente de satisfaire le plus grand nombre d'entre eux avec les moyens dont on dispose. On s'intéresse également à leur vécu familial. Toutefois, même si des efforts sont consacrés à assurer une proximité avec les familles, les parents tendent à se retrouver en dehors de la vie en garde scolaire et du processus de prise de décision.

3) *Parents-conseillers* : On appelle « conseillers » les parents avec qui on discute pour prendre des décisions. On considère leurs idées et leurs opinions dans l'organisation du service et on développe avec eux des relations de confiance (3^e étape du processus). Ce type de relation se reconnaît entre autres par la présence d'un comité de parents au service de garde. Parties prenantes du processus décisionnel, ces parents tendent toutefois à limiter leur participation à la vie scolaire.

4) *Parents-partenaires* : Les parents « partenaires » sont ceux que l'on considère comme des membres de l'équipe éducative (4^e étape du processus). Ils exercent une présence soutenue auprès des enfants et collaborent étroitement avec les intervenants concernant différents aspects de la garde scolaire.

Parmi les milieux visités et selon notre analyse, on ne retrouve qu'un seul service de garde où les parents semblent considérés comme des partenaires (*parents-partenaires*). Bien que la relation famille-service de garde semble bonne dans d'autres milieux dans lesquels on retrouve des *parents-consultants* et des *parents-conseillers*, ceux-ci ne sont pas considérés comme de véritables collaborateurs. Les parents s'y sentent en confiance et n'hésitent pas à exprimer leurs attentes à l'égard des membres de l'équipe de garde à l'écoute de leurs besoins, mais ils ne sont pas présents au service de garde. On constate donc que chaque type de collaboration a un effet particulier sur les relations famille-garde scolaire et sur le rôle que le parent exerce à l'école. Dans les paragraphes

suivants, nous clarifions cette affirmation en comparant deux types de relations parents-service de garde observées lors de notre enquête.

3.2.3 Des relations peu satisfaisantes

D'un côté, une mauvaise communication entre les familles et le service de garde crée entre eux des relations plus ou moins bonnes. La confiance et le respect n'étant pas toujours au rendez-vous, les parents et les intervenants sont parfois plus ou moins enclins à s'engager dans des discussions. En général, ils réussissent difficilement à s'entendre sur certains aspects de l'éducation des enfants. Il règne alors une certaine confusion concernant le partage des responsabilités. On reproche entre autres à l'autre partie de ne pas tenir compte des règles de vie imposées aux enfants. Les propos d'un responsable peuvent être cités en exemple pour illustrer ce manque de correspondance entre les valeurs éducatives des parents et celles des intervenants : « On a vu des parents critiquer l'éducatrice parce qu'elle avait chicané leur enfant parce que pour eux, ce n'était pas grave s'il courait dans le corridor ». Il a ajouté : « On demande aux enfants de respecter les règlements mais, d'un autre côté, les parents disent que ce n'est pas grave ».

Il semble de plus y avoir une incohérence sur le plan de l'attribution des tâches à accomplir pour guider l'enfant. Des responsables ont affirmé : « Au service de garde, on s'attend à ce que les enfants soient autonomes et on s'attend que les parents comprennent cela. Souvent, les parents demandent à l'éducatrice de faire des choses qu'elle n'a pas le temps de faire. Des fois, les parents sont fâchés et nous, on essaie de comprendre, de tempérer ». On remarque donc, au sein des milieux de garde où la communication semble mauvaise, que la continuité dans l'éducation de l'enfant entre la famille et le service de garde est difficile à établir.

La visite des endroits ciblés par l'étude nous a suggéré l'idée que les services de garde situés dans les quartiers défavorisés sont plus susceptibles de faire face à ce type de problème. Ils accueillent davantage d'enfants issus de familles immigrantes et d'enfants vivant dans des conditions sociales et économiques défavorables. Or, selon les responsables questionnés à ce sujet, l'établissement d'un lien de qualité avec les parents de tels milieux s'avère une opération complexe. Quelques raisons sont évoquées par les responsables pour expliquer un manque de communication entre les familles et les intervenants. On mentionne premièrement les différences culturelles et linguistiques. Quelques responsables ont déclaré avoir peine à entrer en communication avec les parents immigrants : la barrière de la langue et les visions discordantes de l'éducation constituent des obstacles de taille. De même, la perception qu'ont les parents du système scolaire et leur propre expérience de l'école représentent des éléments

à considérer dans les tentatives de rapprochement avec les parents de milieux défavorisés. Les propos d'un responsable vont dans ce sens : « Il n'y a généralement pas beaucoup de parents aux rencontres, certains d'entre eux ne se sentent pas bien à l'école parce qu'eux-mêmes y ont vécu de mauvaises expériences, d'autres sont intimidés par le système scolaire ».

Manifestement, les familles avec qui on réussit moins bien à établir des relations de qualité sont celles qui en auraient le plus besoin.

3.2.4 Des relations heureuses

D'un autre côté, dans le service de garde où on considère les parents comme des partenaires, une relation de qualité est établie entre eux et les intervenants. L'équipe du service de garde ainsi que la direction de l'école investissent beaucoup d'efforts pour entretenir de bonnes relations avec les parents. On les accueille dans toutes les structures du service et on valorise le rôle parental en leur offrant l'occasion d'accomplir des tâches précises correspondant à leurs compétences et aptitudes. Les parents et les éducateurs travaillent ensemble à l'éducation des enfants. Chacun prend connaissance du fonctionnement de l'autre (famille et service de garde), créant ainsi une cohérence entre leurs interventions auprès des enfants.

Selon nos observations, la réussite des premières étapes du processus (l'échange mutuel d'information, la consultation et la concertation) mène à une relation de qualité. On peut l'illustrer en mettant en parallèle les avantages apportés par la réussite des trois premières étapes avec ceux apportés par l'atteinte de l'étape « collaboration ».

Avantages perçus d'une relation de qualité :

- la connaissance des besoins des familles par le service de garde;
- une meilleure réponse aux besoins des parents et des enfants avec une prise en compte de leur situation;
- un climat de confiance et parfois de complicité entre les membres du service de garde et les parents;
- l'accès en tout temps au personnel éducateur.

Avantages observés d'une collaboration :

- une proximité famille-service de garde;
- une connaissance approfondie du vécu de l'enfant à la maison et au service de garde;
- la mise en commun des efforts visant à résoudre un problème;

- la recherche de solutions adaptées aux réalités des familles;
- un transfert de connaissances entre les parents et les intervenants, transfert essentiel à la réussite des enfants ayant des besoins particuliers (handicapés et en difficultés d'apprentissage);
- un sentiment d'appartenance au service de garde;
- une plus grande satisfaction exprimée par les parents envers la garde scolaire.

On pourrait croire que les familles auraient plus à gagner que les services de garde en milieu scolaire à l'établissement d'un réel partenariat. Toutefois, à la réflexion, on se rend compte que c'est l'enfant qui en retire le plus de bénéfices.

3.3 Une relation basée sur la satisfaction des besoins

À la lueur des entretiens avec les répondants (parents et responsables), il est possible d'émettre l'hypothèse selon laquelle la collaboration famille-service de garde est un facteur associé à la satisfaction des besoins et attentes des utilisateurs. Les parents se sont révélés davantage satisfaits lorsque le lien qui les unit au service de garde les amène à participer à la vie scolaire de leurs enfants. Les milieux les plus ouverts à les accueillir dans toutes leurs structures suscitent d'ailleurs chez les parents un réel enthousiasme. On remarque également que, plus la garde scolaire intègre les parents dans son organisation, plus elle semble répondre à leurs besoins et à ceux de leurs enfants.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport offre un soutien aux écoles dans leur objectif de favoriser la collaboration famille-école. Il publie, à l'intention du personnel enseignant, un guide intitulé *Rapprocher les familles et l'école primaire*. Les auteurs de ce guide ont déterminé des domaines de collaboration et ciblé différentes actions à privilégier afin d'éclairer la démarche des gens soucieux d'établir des liens de collaboration. Or, on a constaté lors de cette étude une concordance entre les actions énumérées dans le guide et celles entreprises par les milieux qui semblent répondre aux attentes des utilisateurs et à propos desquels les parents tiennent à exprimer leur satisfaction. Ainsi, de façon générale et tel que le suggère le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ces milieux travaillent à diversifier et à faciliter les communications entre le service de garde et son personnel, à faciliter l'exercice du rôle parental, à encourager la participation des parents à la vie scolaire et à collaborer étroitement avec la communauté pour répondre aux besoins des familles.

Le Guide pour l'élaboration d'un programme d'activités du service de garde en milieu scolaire : un outil souple et pratique (MELS, 2005) est très intéressant du point de vue du Conseil et il mériterait une meilleure diffusion. D'abord, parce qu'il s'adresse aux intervenants et qu'il facilite l'élaboration d'un programme d'activités en harmonie avec le projet éducatif et le Programme de formation de

l'école québécoise. Ensuite, parce qu'il pose comme un des préalables la connaissance des attentes des parents et des enfants et des caractéristiques du milieu. Lors des entrevues, nous n'avons recueilli aucun commentaire sur l'utilité de ce document. Les responsables et intervenants n'ont pas abordés ce sujet de façon spontané.

Un certain nombre d'outils sont accessibles, des discours suggèrent l'intention de collaborer, des expériences positives existent, etc. Que manque-t-il à une véritable collaboration famille–service de garde en milieu scolaire?

3.4 Le paradoxe

Un paradoxe découle de la perception qu'ont les parents et les membres de l'équipe du service de garde de la collaboration famille-école. Tant les parents que les éducateurs reconnaissent l'importance de celle-ci. Les premiers rappellent la pertinence de s'intéresser davantage à ce qui se passe au service de garde étant donné la quantité de temps qu'y passent leurs enfants. Les deuxièmes font valoir la valeur du travail effectué auprès des enfants en évoquant leur rôle de prévention et de socialisation. Mais des deux côtés, on relève des obstacles à la collaboration.

Les parents, engagés dans leurs obligations professionnelles et familiales, disposent de peu de temps pour participer à la vie scolaire des enfants. Plusieurs responsables affirment avoir proposé des solutions pour intégrer les parents à la vie scolaire : certains d'entre eux les ont invités à former un comité de parents afin qu'ils puissent partager leur avis concernant certains aspects de la garde scolaire; d'autres disent souvent rechercher leur participation à des réunions ou à des activités spéciales sans toutefois obtenir de réponse positive leur part. Pourtant, quelques parents dont l'enfant fréquente le service de garde scolaire depuis peu trouvent difficile le moment de transition lié au passage des services à la petite enfance à ceux du monde scolaire. Ils disent devoir s'adapter à un nouveau mode de fonctionnement qui, selon eux, rend impersonnelles les relations entre les éducateurs et les familles.

Du côté des responsables transparaît une attitude plus ou moins propice à l'établissement d'une relation de partenariat avec les parents. On doute de la volonté des parents de s'impliquer au service de garde. De plus, on ne reconnaît pas la nécessité de les intégrer de façon significative et sur une base régulière.

Selon notre analyse de la situation, les difficultés pour les parents et l'équipe de la garde scolaire à former des liens de collaboration ne sont pas étrangères à l'organisation de ce service. De façon générale, la structure du service privilégie peu une participation parentale. Que ce soit dans les documents officiels propres au service de garde ou dans son fonctionnement, le rôle des parents demeure

encore à préciser. Leur responsabilité y est mal définie et on n'envisage pas vraiment de stratégies pour mettre à profit leurs compétences. Il en résulte que les parents ignorent le «quoi et le comment» de leur participation et que les éducateurs se questionnent sur la pertinence de la présence des parents à l'école.

La perception qu'ont les parents de la fonction des services de garde constitue un autre élément susceptible d'orienter leur décision de participer ou non à la vie scolaire. Les entretiens ont fait ressortir une grande disparité dans la conception qu'ont les parents du rôle que devraient jouer les éducateurs auprès de leurs enfants. L'identité du service de garde pourrait être qualifiée d'« ambiguë » si on s'en tient aux attentes des parents. Certains le voient comme un véritable lieu d'apprentissage complémentaire à l'école, d'autres lui attribuent plutôt un mandat de garde et de surveillance sécuritaire ou encore le voient comme un endroit propice à la détente et au jeu. On ne s'étonnera donc pas du fait que les parents ne désirent pas tous s'y impliquer avec la même intensité.

3.5 Un partenariat bien ancré

Selon Boisclair¹⁰, une véritable collaboration entre des partenaires d'horizons différents dépend de la volonté de l'organisation et de ses dirigeants. Cette volonté doit dépasser les bonnes intentions et elle doit faire partie des orientations.

Le document ministériel décrit la participation attendue des parents comme une collaboration de « soutien » avec le service de garde. Dans la présente étude, la plupart des endroits sélectionnés laissaient bien entrevoir cette réalité : le leadership est assuré par les responsables de la garde scolaire et les parents s'y ajustent.

Le Conseil souhaite favoriser l'adhésion à de nouveaux objectifs qui pourraient conduire à un élargissement de la mission et du rôle des services de garde. Le service de garde est un lieu d'apprentissage et de développement global pour les enfants qui le fréquentent. Sa fonction est complémentaire à celle des services éducatifs de l'école et à l'éducation reçue à la maison. En ce sens, il apparaît important de permettre les échanges des savoirs et des savoir-faire entre les parents, les éducateurs et les enseignants. Ces échanges doivent être favorisés par l'école, la commission scolaire et le Ministère.

¹⁰ Information tirée d'une conversation téléphonique, le 8 septembre 2006.

Le service de garde représente, pour les parents, un service essentiel qui contribue à résoudre leurs difficultés de conciliation famille-travail. Il est aussi perçu comme la porte d'entrée de l'école et il est, habituellement, le seul contact quotidien avec les intervenants scolaires.

Afin de favoriser l'ancrage du partenariat, quelques éléments pourraient être considérés :

- redéfinir et préciser le rôle des parents;
- promouvoir une plus grande participation parentale;
- mettre en place des mesures facilitant un réel partenariat;
 - . déterminer des stratégies pour mieux rejoindre les familles vulnérables
- présenter les services de garde en milieu scolaire comme parties intégrantes de l'école.

Ces éléments susceptibles d'assurer une meilleure collaboration entre familles et service de garde ressortent de la présente enquête et s'appuient sur le principe maintes fois mis en avant dans des documents et études : « Les parents sont les premiers responsables du bien-être et de l'éducation de leurs enfants ».

CONCLUSION

Les services de garde en milieu scolaire représentent, pour plusieurs familles, des milieux de vie importants. Les élèves qui les fréquentent y retrouvent généralement des compagnons de jeu, des activités attrayantes et valorisantes, des éducateurs avec lesquels ils entretiennent une relation significative. Les parents, pour leur part, y trouvent un allié essentiel qui sert de pont afin d'harmoniser les horaires professionnels, familiaux et personnels.

Les objectifs de cette étude visaient à vérifier l'état de la collaboration famille-école en contexte de garde scolaire et à comprendre comment elle pouvait contribuer à mieux répondre aux besoins des familles. La richesse des entrevues et des observations effectuées a permis de faire un état de situation en relation avec les objectifs fixés au départ. Il faut rappeler, par ailleurs, la modestie de l'échantillon et éviter une généralisation des résultats. Il n'en demeure pas moins que la poursuite de nos objectifs a fait émerger une série de constats qui peut nous éclairer sur la situation actuelle des milieux de garde.

Les constats

De prime abord, on constate un manque d'uniformité dans le cadre structurel des divers milieux de garde. Cette absence d'homogénéité, mentionnée surtout par les responsables de services de garde, se manifeste dans le choix et la planification d'activités pour les élèves, dans les règles d'application du cadre de gestion et dans les rôles attribués à chacun des intervenants en milieu de garde. En vue de réduire l'écart entre les milieux relativement à la qualité des services et à leur organisation, il importe de clarifier le cadre de gestion.

Le Conseil rappelle, toutefois, que l'école et son service de garde doivent continuer de répondre aux besoins exprimés dans leur milieu. Dans ce sens, le cadre de gestion élaboré par chaque commission scolaire devrait davantage offrir des balises ou des options à privilégier. Il pourrait définir des normes administratives minimales qui pourraient être adaptées et améliorées en fonction de chaque milieu concerné. Il servirait ainsi à rehausser la qualité des services et à inciter les partenaires (familles et école) à avoir des attentes mutuelles réalistes. Il démontrerait également que les commissions scolaires se préoccupent de leurs services de garde scolaire.

Sans avoir analysé de manière approfondie le rôle des commissions scolaires, nous avons toutefois pu constater un leadership variable de leur part. L'existence et surtout l'accessibilité pour les parents de politiques relatives aux services de garde en milieu scolaire dans les commissions scolaires sont un bon exemple.

Une recherche sur les sites Internet d'un petit échantillon de commissions scolaires permet de croire que plusieurs parents n'ont pas facilement accès à cette information; plus de la moitié des sites visités ne présentaient pas de politique et une grande majorité ne désignaient aucune personne-ressource affectée aux services de garde.

Le Conseil souhaite rappeler le rôle essentiel des services de garde en milieu scolaire et réaffirmer que les principes de disponibilité et d'universalité doivent s'appliquer ici. Aucun enfant fréquentant une école primaire ne devrait être privé de l'accès à un service de garde accueillant (environnement physique et humain) et attentif à ses besoins.

L'enquête a, de plus, permis d'établir un lien entre la satisfaction des besoins des familles et la participation active des parents dans le milieu. Plus les parents sont présents et impliqués, plus ils sont satisfaits des services et plus les enfants y sont heureux et en retirent des bénéfices. Par ailleurs, il faut tenir compte de la diversité des attentes des parents. Certains parents y voient un lieu d'épanouissement et de développement et ils souhaitent s'y engager afin de soutenir leur enfant. D'autres y voient un lieu sécuritaire et récréatif et ils ne souhaitent aucunement y prendre une part active. En conséquence, l'école et son milieu de garde sont invités à ouvrir davantage leurs portes aux parents qui le souhaitent tout en étant conscients que ce ne sont pas tous les parents qui vont répondre à cette invitation.

Il est justifié aussi de spécifier que l'intégration de la garde scolaire au projet éducatif de l'école demeure un défi réalisable mais qui exige des efforts concertés de la part de tous les intervenants du milieu scolaire. Le projet éducatif ne doit pas reposer sur le programme d'activités du service de garde, puisque ce ne sont pas tous les enfants qui le fréquentent. Il est préférable de l'appréhender comme un renforcement, une continuité du projet éducatif, un peu comme la continuité espérée entre les apprentissages réalisés à l'école, dans la famille et dans la communauté, chacun ayant sa propre nature mais tous allant dans le même sens. L'émergence du concept d'école communautaire semble, pour le Conseil, une bonne occasion de préciser et de redéfinir le rôle que les services de garde pourraient jouer à la fois pour la réalisation du projet éducatif mais aussi pour élargir leurs fonctions et favoriser une meilleure collaboration famille-école-communauté.

Les pistes favorisant une meilleure collaboration

L'étude a fait ressortir des éléments susceptibles d'assurer une meilleure collaboration entre familles et service de garde. À partir de ces éléments présentés au troisième chapitre, il est possible d'identifier un certain nombre de

pistes d'actions concrètes afin de favoriser un ancrage d'une véritable collaboration.

Redéfinir et préciser le rôle des parents

À l'heure actuelle, la documentation produite par le Ministère à propos des services de garde en milieu scolaire se contente de décrire le rôle des parents à titre d'utilisateurs du service. Il y aurait place à davantage d'ouverture pour mettre en évidence le rôle plus large que les parents pourraient jouer.

Promouvoir une plus grande participation parentale

De plus, la réglementation devrait envoyer un message clair et insister sur l'importance de la participation parentale. Elle pourrait, par exemple, rendre obligatoire la mise sur pied de comités de parents du service de garde ou prévoir un équilibre dans la représentation au sein du conseil d'établissement entre les parents et les parents utilisateurs du service de garde.

Mettre en place des mesures facilitant un réel partenariat

Afin de faciliter un réel partenariat, il serait approprié de prévoir et de rendre plus fréquentes les rencontres entre les intervenants du service de garde et les professeurs, de systématiser la consultation auprès des parents sur leurs besoins et attentes ainsi que pour mieux cerner les attentes de élèves du 3^e cycle, d'augmenter l'accessibilité aux parents de la documentation existant sur les services de garde en milieu scolaire et enfin, de déterminer des stratégies pour mieux atteindre les familles vulnérables.

Présenter le service de garde en milieu scolaire comme une partie intégrante de l'école

Pour que la participation des parents prenne tout son sens, il est essentiel que le service de garde en milieu scolaire soit confirmé comme partie intégrante de l'école. Le projet éducatif de l'école doit tenir compte du service de garde, sans toutefois en dépendre. Ce ne sont pas tous les enfants de l'école qui le fréquentent.

Une véritable collaboration n'est possible que s'il y a une volonté des dirigeants à cet égard. Celle-ci doit être formalisée dans un énoncé et s'inscrire dans le projet éducatif de l'école. Ainsi tous les acteurs gravitant autour de l'élève seront en mesure de connaître cette orientation et progressivement d'y adhérer.

Les commissions scolaires et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport doivent contribuer à créer un ensemble de conditions facilitant la participation et le partenariat avec les parents ainsi que l'intégration du service de garde au projet éducatif.

Les relations entre la famille, l'école et son service de garde offrent l'occasion d'expérimenter concrètement l'idée, souvent soutenue par le Conseil de la famille et de l'enfance, que le bien-être des enfants passe par une concertation et une réelle collaboration entre les acteurs sociaux concernés.

BIBLIOGRAPHIE

BOISLCAIR, Michel (2003). *Partenariat de l'émergence à la mise en œuvre : vers un regard systémique, cours ENAP 2003-3004-2005*. (Publication à venir).

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2005). *Le Rapport annuel 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants : 5 bilans et perspectives*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 224 p. (Gouvernement du Québec).

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2000). *Pour une plus grande complicité entre les familles et les écoles*, Avis, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 36 p. (Gouvernement du Québec).

CONSEIL DE LA FAMILLE (1995). *L'école et les familles : de son ouverture à leur implication*, Québec, Conseil de la famille, 51 p. (Études et recherches; 7) (Gouvernement du Québec).

DESLANDES, Rollande (2001). « Complémentarité et solidarité dans les responsabilités éducatives des parents et des enseignants », dans INRS-Urbanisation, Culture et Société. *Visions de la famille : les conceptions de la paternité, de la maternité et de la famille et leurs ancrages dans les savoirs et l'expérience : actes du colloque*, Montréal, INRS-Urbanisation, Culture et Société, p. 23-26.

LANGLOIS, Simon (2001). « Partage des responsabilités entre le réseau scolaire et les parents », dans INRS-Urbanisation, Culture et Société. *Visions de la famille : les conceptions de la paternité, de la maternité et de la famille et leurs ancrages dans les savoirs et l'expérience : actes du colloque*, Montréal, INRS-Urbanisation, Culture et Société, p. 32-35.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2005a). *Guide pour l'élaboration du programme d'activités du service de garde en milieu scolaire : un outil souple et pratique*, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 55 p. (Gouvernement du Québec).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2005b). *Indice de milieu socio-économique par écoles 2004-2005*. [En ligne]
http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Indice_defav/Documents04/Ensemble_indices_0405.pdf
(Site consulté le 15 septembre 2006) (Gouvernement du Québec).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2004). *Les services de garde en milieu scolaire : document d'information*, Québec, Direction de la formation générale des jeunes, Ministère de l'Éducation, 23 p. (Gouvernement du Québec).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2004). *Guide d'utilisation de deux instruments à l'intention des écoles primaires*, Québec, Ministère de l'Éducation, 37 p. (Gouvernement du Québec).

PAILLÉ, PIERRE. (1991). *Procédures systématiques pour l'élaboration d'un guide d'entrevue semi-directive : un modèle et une illustration*. In communication présentée à l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences, ACFAS.

PIANTA, Robert, C. (1999). *Enhancing Relationships Between Children and Teachers*, Washington DC, American Psychological Association, 207 p.

SAINT-LAURENT, Lise et autres (1994). « Enquête sur la collaboration famille-école », *Revue canadienne de l'éducation*, vol. 19, n^o 3, p. 270-286.

TOUGAS, Jocelyne (2002). *La restructuration des services de garde à l'enfance au Québec : les cinq premières années*, Toronto, Childcare Resource and Research, Centre for Urban and Community Studies, University of Toronto, 86 p.

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (2001). *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2000-2001 : faits saillants*, T. II, Québec, Le Vérificateur générale du Québec, 49 p. (Gouvernement du Québec).

Loi sur l'instruction publique, L.R.Q., chapitre I-13.3.

Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, L.R.Q., chapitre S-4.1.1.

Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, R.Q. c. 1-13.3, r.5.1, décret no 1316-98.

ANNEXE

Méthodologie

La présente étude conduite par le Conseil de la famille et de l'enfance est une recherche qualitative de type descriptive. Son but premier étant de connaître une réalité subjective et d'en extraire le sens, l'approche qualitative apparaissait comme un moyen d'avoir accès à l'expérience des acteurs et de saisir la complexité du sujet exploré.

Le Conseil a cherché avant tout, dans cette étude, à recueillir le point de vue des familles et des enfants. Elle a été menée avec le souci de mieux connaître les rapports entre familles et école, en étudiant en particulier le secteur de la garde scolaire. Pour atteindre cet objectif, le Conseil s'est attardé sur le fonctionnement des services de garde en relation avec la satisfaction des utilisateurs et a étudié les types de relation et le partage des responsabilités entre les parents et les membres du personnel éducateur.

Sélection des sujets

Les établissements scolaires retenus par l'étude ont été choisis en fonction de quelques préoccupations importantes du Conseil. Une attention particulière a été portée aux services de garde scolaire en milieux défavorisés afin de voir comment les parents et les enfants de ces milieux se distinguent par leurs besoins et leurs attentes. On tenait également à inclure dans l'échantillon une école située en milieu rural de façon à mettre en évidence les particularités de l'organisation des services offerts en région. L'échantillon des écoles provient donc d'une sélection effectuée selon deux critères :

- le statut socio-économique (moyen, favorisé et défavorisé);
- la situation géographique (rurale et urbaine).

Il est à noter que l'indice du milieu socioéconomique utilisé en 2004-2005 par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) est celui que nous avons utilisé pour déterminer le statut des milieux dans lesquels étaient situées les écoles. Le tableau ci-dessous présente une description des écoles selon les critères de sélection et le nombre d'élèves inscrits.

Aperçu des écoles sélectionnées

École	Milieu	Région	Nbr. élèves
1	Défavorisé	Rurale Bas St-Laurent	+ - 200
2	Moyen/défavorisé	Urbaine Mauricie	+ - 200
3	Favorisé	Urbaine Québec	+ - 200
4	Défavorisé	Urbaine Québec	+ - 250
5	Défavorisé	Urbaine Montréal	+ - 250

Le groupe d'individus visé par l'étude se compose des :

- responsables de la garde scolaire;
- parents utilisateurs et non utilisateurs du service;
- élèves terminant leur cheminement scolaire au primaire (des enfants de 5^e et de 6^e année).

Ils se sont tous engagés à faire part de leurs commentaires, sur une base volontaire.

Démarche

Un premier contact a été établi avec les directions d'école dans l'intention de présenter l'étude et d'obtenir le consentement nécessaire à l'investigation de leur milieu. Après notre appel, les directeurs et directrices ont évalué notre demande et transmis l'information aux personnes concernées soit les responsables du service de garde et les parents. À cet effet, des lettres explicatives exposant les objectifs de la recherche ainsi que les thèmes à l'étude leur avaient été envoyées. On a également demandé la participation des responsables (et parfois celle de la direction) afin qu'ils nous accordent une entrevue et qu'ils nous identifient des parents et des enfants prêts à venir échanger sur différents sujets. Enfin, cette recherche menée en contexte de service de garde scolaire a nécessité la collaboration et l'approbation des parents et de quelques membres de l'équipe-école.

Procédure

La collecte de données a été réalisée au début de l'année 2006, entre janvier et avril plus précisément. La technique de l'observation et la conduite d'entrevues de groupe de type semi-dirigé ont permis de recueillir les commentaires des participants et de se faire une idée générale du mode de fonctionnement des milieux de garde. On a eu recours à un guide d'entrevue semi-dirigée (Paillé, 1991) afin de faciliter l'élaboration des entretiens. Ainsi, en s'appuyant sur quelques constats relatifs aux besoins des utilisateurs et au fonctionnement des services de garde, on a regroupé par thèmes les éléments à approfondir en fonction de l'objectif de recherche. Au cours de l'enquête, de nouveaux items ont été ajoutés à la liste de questions à poser aux participants de façon à préciser l'information obtenue et à explorer de nouvelles idées.

La grille d'entrevue était organisée sous forme de thèmes à aborder. Celle adressée aux responsables abordait les difficultés éprouvées sur le plan du financement, de l'administration en général, des objectifs tels que l'intégration au projet éducatif de l'école et de la reconnaissance du personnel. On a discuté avec les parents des moyens de communication mis à leur disposition pour échanger avec les membres du personnel et on s'est intéressés à leur implication dans la vie scolaire de leurs enfants par l'intermédiaire du service de garde. On les a également questionnés sur leurs besoins relativement aux services offerts par la garde scolaire en ce qui a trait aux activités prévues par le Ministère, au statut de fréquentation des élèves (régulier ou sporadique), au coût d'inscription, à la gestion des horaires et au manque d'arrimage, à l'intégration des élèves ayant des besoins spécifiques et à l'intérêt des élèves de 5^e et de 6^e année pour le service de garde. Avec les élèves de 5^e et de 6^e année, l'échange a porté principalement sur des sujets relatifs à leur satisfaction à l'égard des activités proposées par les éducateurs. Avec eux, on a tenté de connaître les

raisons pour lesquelles les enfants appartenant à ce groupe d'âge se désintéressent de ces activités et de comprendre pourquoi ils s'y intéressent. L'objectif était de prendre connaissance de la manière dont un établissement scolaire cherche à répondre aux besoins de cette clientèle.

La séance d'observation a eu lieu lors d'une journée régulière au cours de la période suivant la fin des heures de classe. Quelques aspects de l'organisation du service de garde ont alors été vérifiés; il s'agit plus précisément de la période de devoirs et de leçons, de la communication parents-éducateurs et de l'implication du personnel auprès des enfants.

COMPOSITION DU CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

MEMBRES

M^{me} Marguerite Blais
Présidente du Conseil de la famille
et de l'enfance

M^{me} Louise Chabot
Vice-présidente du Conseil de la famille
et de l'enfance
1^{ère} Vice-présidente de la Centrale des
syndicats du Québec (CSQ)

M^{me} Suzanne Amiot
Ex-vice-présidente de la Fédération des
travailleurs et travailleuses du Québec
(FTQ)

M^{me} Sylvie Carter
Coordonnatrice au développement
Espace Chaudière-Appalaches
Administratrice du Regroupement des
organismes Espace du Québec (ROEQ)

M^{me} Jane Cowell-Poitras
Conseillère associée
Développement social et
communautaire – Condition féminine
Conseillère de la ville de Montréal
Arrondissement de Lachine

M. Georges Konan
Président de Gala Noir et Blanc Au-delà
du Racisme
Coordonnateur de la Fondation
canadienne pour les jeunes Noirs

M^{me} Maria Labrecque Duchesneau
Directrice générale de l'organisme
Au cœur des familles agricoles

M. Gilles Prud'homme
Directeur général d'Entraide pour
hommes de Montréal

M^{me} Guerline Rigaud
Directrice générale de la Maison SAM X

M^{me} Josée Roy
Adjointe au comité exécutif de la
Confédération des syndicats nationaux
(CSN)

M^{me} Monique Ryan
Avocate

M. Bill Ryan
Professeur adjoint
École de service social
Université McGill

M. Paul Savary
Médecin, oto-rhino-laryngologiste

M^{me} Marjolaine Sioui
Gestionnaire des opérations
Commission de la santé et des services
sociaux des Premières Nations du
Québec et du Labrador

M. Jean-Nil Thériault
Directeur des services administratifs
Université du Québec à Rimouski,
Campus Lévis
Président de l'Association des Centres
Jeunesse du Québec

MEMBRE DÉSIGNÉE

M^{me} Micheline Gamache
Sous-ministre adjointe
Ministère de la Famille, des Aînés et de
la Condition féminine

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

M^{me} Isabelle Bitadeau

